

**RAPPORT SEMESTRIEL**  
**30.06.24**

# **NAGELMACKERS INSTITUTIONAL**

## **SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
publique de droit belge à compartiments multiples  
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements  
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

# SOMMAIRE

<b>1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4</b>
<b>1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4</b>
<b>1.2 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>6</b>
1.2.1 . Informations aux actionnaires	6
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	12
<b>1.3 . BILAN GLOBALISE</b>	<b>16</b>
<b>1.4 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE</b>	<b>17</b>
<b>1.5 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION</b>	<b>18</b>
1.5.1 . Résumé des règles	18
1.5.2 . Taux de change	19
<b>2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL FIXED MATURITY 2027</b>	<b>20</b>
<b>2.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>20</b>
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	20
2.1.2 . Cotation en bourse	20
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	20
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	22
2.1.5 . Distributeurs	23
2.1.6 . Indice et benchmark	23
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	23
2.1.8 . Politique future	23
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	24
<b>2.2 . BILAN</b>	<b>25</b>
<b>2.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>26</b>
<b>2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>27</b>
2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.24	27
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	25
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	30
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	30
2.4.5 . Performances	30
2.4.6 . Frais	31
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	31
<b>3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL EUROPEAN EQUITY LARGE CAP</b>	<b>32</b>
<b>3.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>32</b>
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	32
3.1.2 . Cotation en bourse	32
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	32
3.1.4 . Gestion financière du portefeuille	34
3.1.5 . Distributeurs	34
3.1.6 . Indice et benchmark	34
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	35
3.1.8 . Politique future	36
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque	36
<b>3.2 . BILAN</b>	<b>37</b>
<b>3.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>38</b>
<b>3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>39</b>
3.4.1 . Composition des actifs au 30.06.24	39
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	40
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	41
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	42
3.4.5 . Performances	37
3.4.6 . Frais	45
3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	47

<b>4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL MEDIUM TERM</b>	<b>48</b>
<b>4.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>48</b>
4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	48
4.1.2 . Cotation en bourse	48
4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	48
4.1.4 . Gestion financière du portefeuille	50
4.1.5 . Distributeurs	50
4.1.6 . Indice et benchmark	50
4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	51
4.1.8 . Politique future	51
4.1.9 . Indicateur synthétique de risque	52
<b>4.2 . BILAN</b>	<b>53</b>
<b>4.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>54</b>
<b>4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>55</b>
4.4.1 . Composition des actifs au 30.06.24	55
4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	56
4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	57
4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	57
4.4.5 . Performances	58
4.4.6 . Frais	59
4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	61
<b>5 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL VARIABLE TERM</b>	<b>62</b>
<b>5.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>62</b>
5.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	62
5.1.2 . Cotation en bourse	62
5.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	62
5.1.4 . Gestion financière du portefeuille	64
5.1.5 . Distributeurs	64
5.1.6 . Indice et benchmark	64
5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	65
5.1.8 . Politique future	65
5.1.9 . Indicateur synthétique de risque	66
<b>5.2 . BILAN</b>	<b>67</b>
<b>5.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>68</b>
<b>5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>69</b>
5.4.1 . Composition des actifs au 30.06.24	69
5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	71
5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	71
5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	72
5.4.5 . Performances	72
5.4.6 . Frais	74
5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	75

# 1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

## 1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

---

### Siège de la SICAV

Avenue du Port 86C b 320 - 1000 Bruxelles

### Date de constitution de la SICAV

23 octobre 1992

### Conseil d'administration de la SICAV

- Yves Van Laecke, Chief Commercial Officer de la Banque Nagelmackers SA, Président
- Levi Sarens, Head of Asset Management Funds de la Banque Nagelmackers SA, Membre du Conseil d'Administration
- Beatrijs Van de Cappelle, Chief Credit and Finance Officer de la Banque Nagelmackers SA, Membre du Conseil d'Administration
- Peter Van den Dam, Consultant Indépendant, Membre du Conseil d'Administration
- Luc Aspeslagh, Administrateur de société, Membre indépendant du Conseil d'Administration
- Stefaan Sterck, Consultant Indépendant, Membre indépendant du Conseil d'Administration
- Samuel Melis, Membre du Conseil d'Administration

### Personnes physiques chargées de la direction effective

- Samuel Melis, Membre du Conseil d'Administration
- Peter Van den Dam, Consultant Indépendant, Membre du Conseil d'Administration

### Type de gestion

Sicav autogérée

### Commissaire

PricewaterhouseCoopers Bedrijfsrevisoren BV, représentée par Monsieur Damien Walgrave, Culliganlaan 5, 1831 Diegem.

### Promoteur

BANQUE NAGELMACKERS SA, Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles

### Dépositaire

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C, b315 – 1000 Bruxelles. CACEIS Bank SA, est une société anonyme de droit français, dont le siège social est sis 1-3, place Valhubert, 75013 Paris, France, agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS Bank, Belgium Branch, située Avenue du Port 86C b315 - 1000 Bruxelles, sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736 (RPR Bruxelles). CACEIS Bank, Belgium Branch a été désignée par la Sicav comme dépositaire aux termes d'un contrat de dépositaire daté du 22 novembre 2021, tel que modifié au fur et à mesure (le « Contrat de dépositaire » ou « Depositary Agreement ») conformément aux règles relatives aux OPCVM et autres dispositions légales applicables.

Les investisseurs peuvent consulter, sur demande auprès du siège social de l'OPCVM, le Contrat de dépositaire afin de mieux comprendre et connaître les obligations et responsabilités du Dépositaire.

### Gestion financière du portefeuille

BANQUE NAGELMACKERS SA, Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles

### Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium Branch SA, Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles

### Service financier

CACEIS Bank, Belgium Branch SA, Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles

## NAGELMACKERS INSTITUTIONAL

### Distributeur(s)

BANQUE NAGELMACKERS SA, Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles

### Liste des compartiments et des classes d'actions

- NAGELMACKERS INSTITUTIONAL EUROPEAN EQUITY LARGE CAP – Classe IC, Classe N, Classe R, Classe S, Classe S-Ic
- NAGELMACKERS INSTITUTIONAL MEDIUM TERM – Classe IC, Classe N, Classe R
- NAGELMACKERS INSTITUTIONAL VARIABLE TERM – Classe IC, Classe N, Classe P, Classe R, Classe S, Classe S-Ic
- NAGELMACKERS INSTITUTIONAL FIXED MATURITY 2027 – Classe IC, Classe N, Classe P, Classe R, Classe S, Classe S-Ic

**Actions de la classe R** : les actions de la classe R sont proposées, sans critère de distinction, à des personnes physiques et des personnes morales ;

**Actions de la classe N** : la classe d'actions N est exclusivement ouverte aux OPC qui sont gérés par la banque Nagelmackers ;

**Actions de la classe IC** : pour les actions de la classe Ic, la souscription initiale minimale est de EUR 100.000,00. Les actions de la classe Ic sont uniquement destinées à des investisseurs institutionnels ou professionnels au sens de la loi du 3 août 2012 agissant pour leur propre compte au sens de l'art. 201/22 du Code des droits et taxes divers. Les provisions et coûts récurrents supportés par le compartiment, pour la classe Ic sont également inférieurs à ceux de la classe R.

**Actions de la classe P** : la classe d'actions P n'est ouverte que pour les investisseurs qui ont une ou plusieurs mandats de gestion discrétionnaire auprès de la Banque Nagelmackers, et elles sont réservées aux comptes auxquels s'appliquent ces mandats de gestion discrétionnaire.

**Actions de la classe S** : les actions de classe S sont proposées aux personnes physiques et morales dont la souscription initiale minimale est de EUR 5 000 000,00.

**Actions de la classe S-Ic** : la classe d'actions S-Ic est uniquement destinée aux investisseurs institutionnels ou professionnels au sens de la loi du 3 août 2012 agissant pour leur propre compte au sens de l'art. 201/22 du Code des droits et taxes divers. La souscription initiale minimale est de EUR 5.000.000,00.

Les provisions et coûts récurrents supportés par le compartiment, pour les classe P, S, N, Ic et S-Ic sont également inférieurs à ceux de la classe R.

Les classes d'actions Ic et S-Ic sont caractérisées par la qualité des investisseurs. Les critères objectifs par lesquels les personnes peuvent souscrire des actions de ces classes, sont leur qualité en tant qu'investisseur institutionnel ou professionnel et le montant initial minimal de souscription. Un contrôle permanent est exercé pour vérifier que les investisseurs remplissent effectivement ces critères.

Le Conseil d'Administration demande que les distributeurs établissent une procédure pour, tant au moment de la souscription, que sur une base permanente, vérifier si les personnes qui souscrivent ou qui ont souscrit des actions d'une classe particulière et qui relèvent sur un ou plusieurs points d'un système plus avantageux, ou qui ont acquis de telles actions, répondent (encore toujours) aux critères.

Si, au moment de l'inscription sur base de la procédure décrite ci-dessus, on détecte que l'investisseur ne répond pas aux critères qui lui ont donné accès à la classe P, Ic, S et S-Ic, on lui proposera de souscrire des actions de la classe R.

Si, après la souscription, on détecte qu'un investisseur, sur base de la procédure décrite ci-dessus, ne peut plus souscrire d'actions des classes P, Ic, S et S-Ic, alors, le conseil d'administration peut prendre toutes les mesures et, si nécessaire, convertir les actions des classes P, Ic, S et S-Ic en actions de la classe R. Dans ce cas, l'investisseur sera informé de cette conversion, dans les plus brefs délais.

## **1.2 . RAPPORT DE GESTION**

---

### **1.2.1 . Informations aux actionnaires**

SICAV Nagelmackers Institutional avec différents compartiments qui ont opté pour des placements qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/EEG et qui, pour ce qui concerne leur fonctionnement et leurs placements, sont régis par la loi du 3 août 2012, relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

La SICAV a été constituée le 23 octobre 1992, pour une durée indéterminée, et les statuts ont été modifiés, en dernier lieu, selon l'acte du 14 octobre 2016. La version la plus récente des statuts coordonnés a été publiée en octobre 2016.

La devise de globalisation est l'EUR. Le capital social est toujours équivalent à la valeur de l'actif net. Le capital minimum de la SICAV s'élève à un million deux cent mille euros (€ 1.200.000), ou à son équivalent dans une autre devise.

L'exercice comptable se termine au 31 décembre de chaque année.

La SICAV est enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° d'entreprise 0448.486.527.

L'objectif de la SICAV est de permettre aux actionnaires de participer à une gestion professionnelle d'un portefeuille de valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers, tels que définis dans la politique d'investissement de chaque compartiment (voir fiches descriptives des compartiments).

Les placements en SICAV doivent être considérés comme des placements à moyen et à long terme. Il ne peut y avoir aucune assurance quant au fait que la SICAV atteint ses objectifs d'investissement.

Les investissements de la SICAV sont soumis aux fluctuations normales du marché, et aux risques inhérents aux investissements. Il ne peut y avoir aucune assurance quant au fait que les investissements dans la SICAV seront rentables. La SICAV vise un portefeuille diversifié, afin de limiter les risques de placement.

### **Éthique sociale, préoccupations environnementales et entrepreneuriat socialement responsable**

Conformément à la loi du 8 juin 2006, appelée loi sur les armes, telle que modifiée pour la dernière fois par la loi du 16 juillet 2009, les compartiments n'investissent pas dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger, dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'offre en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnelles, sous-munitions et/ou munitions inertes et blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi et en vue de leur diffusion.

Lors de la sélection des fonds sous-jacents, le gestionnaire tient compte des applications de la loi du 8 juin 2006, appelée loi sur les armes, telle que modifiée pour la dernière fois par la loi du 16 juillet 2009, le compartiment n'investit pas dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger, dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'offre en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnelles, sous-munitions et/ou munitions inertes et blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi et en vue de leur diffusion. L'application de la loi est contrôlée sur base de rapports du gestionnaire, et fait l'objet d'un suivi régulier, par la mise à jour de l'audit d'acquisition, de même que par l'audit initial d'acquisition, qui est effectué avant la reprise du fonds sous-jacent.

### **Intégration des risques de durabilité dans la politique d'investissement**

Sauf indication contraire dans la politique d'investissement d'un compartiment, tous les compartiments de la SICAV prennent en compte les risques de durabilité. Toutefois, cela ne signifie pas que tous les compartiments respectent nécessairement les obligations de transparence découlant de l'article 8 ou 9 de la législation SFDR. SFDR est l'acronyme de 'Sustainable Finance Disclosure Regulation', faisant suite au règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Conformément au SFDR, les compartiments sont classés en fonction de leur obligation de transparence :

- Compartiments conformes aux obligations de transparence de l'article 9 du SFDR. Ces compartiments ont un objectif explicite de durabilité, où ce dernier peut être défini comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental (par exemple en matière d'utilisation d'énergies renouvelables), d'émissions de gaz à effet de serre, ou en matière d'impacts sur la biodiversité), ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social (par exemple, contribuer à la lutte contre les inégalités ou favoriser l'intégration sociale ou les relations de travail). Cela devrait à tout moment être sans préjudice des principes de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Jusqu'à nouvel ordre, il n'y a aucun compartiment qui peut être qualifié d'Article 9 au sein de la SICAV Nagelmackers Institutional.

- Compartiments conformes aux obligations de transparence de l'article 8 du SFDR : Il s'agit de compartiments qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales. Ces compartiments promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour

## NAGELMACKERS INSTITUTIONAL

autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Tous les compartiments de la SICAV respectent les obligations de transparence de l'article 8 du SFDR.

- Tout autre futur compartiment de la SICAV qui ne promeut pas de caractéristiques environnementales et sociales ni n'a un objectif d'investissement durable.

Tous les compartiments à lignes individuelles sont soumis à une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs sociétés) dans lesquels des investissements ne peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations Unies, les États-Unis ou la Communauté européenne. Les sociétés impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munitions, les mines terrestres et l'uranium) sont exclues, conformément à la législation belge.

Par ailleurs, le processus décisionnel des compartiments conformes à l'article 8 prend également en compte un modèle de notation interne qui mesure la performance des entreprises, des gouvernements et/ou des OPC dans le domaine ESG sur la base, entre autres : Indicateurs des principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, PAI) et autres données ESG telles que les recherches et les notations réalisées par des parties externes, avant de décider d'inclure ou de maintenir un investissement. Sont en outre exclues les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies ou qui sont impliquées dans des activités controversées au sein de leurs activités commerciales (voir les critères d'exclusion décrits dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers, consultable via le site Internet [www.nagelmackers.be](http://www.nagelmackers.be) (ou <https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

Les dispositions relatives à la manière dont les risques de durabilité sont pris en compte par la SICAV sont décrites en détail dans la politique de risque de durabilité de la Banque Nagelmackers et peuvent être consultées sur le site Internet [www.nagelmackers.be](http://www.nagelmackers.be) (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Sustainability-Risk-Policy-FR.pdf>).

La mesure dans laquelle les différents compartiments respectent les obligations découlant du règlement SFDR pourra être sujette à des modifications à l'avenir. Dans ce cas, le Prospectus sera modifié.

Les détails relatifs aux informations relatives au SFDR sont disponibles dans la rubrique "Annexes" à la fin de ce rapport pour les compartiments concernés.

### Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des Sociétés et des Associations

#### Description des principaux risques auxquels est exposée la société

Il est important que les investisseurs comprennent que tout investissement implique des risques. Aucune garantie formelle n'est accordée au compartiment, ni à ses participants.

#### *Risque de marché*

Il s'agit d'un risque d'ordre général qui touche tous types d'investissement. L'évolution des cours des valeurs mobilières et autres instruments est essentiellement déterminée par la fluctuation des marchés financiers ainsi que par l'évolution économique des émetteurs, eux-mêmes affectés par la situation générale de l'économie mondiale, ainsi que par les conditions économiques et politiques qui prévalent dans leur pays.

#### *Risques liés aux marchés boursiers*

Les risques associés aux placements en actions (et instruments apparentés) englobent des fluctuations significatives des cours, des informations négatives relatives à l'émetteur ou au marché, et le caractère subordonné du capital d'actions par rapport aux titres de créance émises par la même société. Les fluctuations sont, par ailleurs, souvent amplifiées à court terme. Le risque qu'une ou plusieurs sociétés enregistrent une perte, ou ne progressent pas, peut avoir un impact négatif sur la performance de l'ensemble du portefeuille.

Les compartiments investissant en valeurs de croissance peuvent être plus volatils que le marché dans son ensemble, et peuvent réagir différemment aux développements économiques et politiques et aux évolutions du marché, spécifiques à l'émetteur. Les valeurs de croissance affichent traditionnellement une volatilité supérieure à celle des autres valeurs, surtout à court terme. Le cours des actions des valeurs de croissance peut être plus cher, par rapport à leur bénéfice, que le marché en général. Les actions des valeurs de croissance peuvent être plus sensibles à des variations de leur croissance bénéficiaire.

#### *Risques liés aux obligations, titres de créances, produits à revenus fixes (y compris, obligations à haut rendement) et obligations convertibles*

Pour les compartiments qui investissent en obligations ou autres titres de créance, la valeur des investissements sous-jacents dépendra des taux d'intérêts du marché, de la qualité de crédit de l'émetteur et de facteurs de liquidités. La valeur nette d'inventaire d'un compartiment investissant dans des titres de créance, fluctuera en fonction des taux d'intérêts (= risque de taux d'intérêt), de la perception de la qualité de crédit de l'émetteur, de la liquidité du marché, et également des taux de change (lorsque la devise de l'investissement sous-jacent est différente de la devise de référence du compartiment).

## NAGELMACKERS INSTITUTIONAL

Les placements en obligations convertibles sont sensibles aux fluctuations des cours des actions sous-jacentes (« composante action » de l'obligation convertible), tout en offrant une certaine forme de protection du capital (« plancher obligatoire » de l'obligation convertible). La protection du capital sera d'autant plus faible que la composante action sera importante. En corollaire, une obligation convertible ayant connu un accroissement important de sa valeur de marché, suite à la hausse du cours de l'action sous-jacente, aura un profil de risque plus proche de celui d'une action. Par contre, une obligation convertible ayant connu une baisse de sa valeur de marché jusqu'au niveau de son plancher obligatoire, suite à la chute du cours de l'action sous-jacente aura, à partir de ce niveau, un profil de risque proche de celui d'une obligation classique.

Les obligations convertibles, tout comme les autres types d'obligations, sont soumises au risque que l'émetteur ne puisse rencontrer ses obligations en termes de paiement des intérêts et/ou de remboursement du principal à l'échéance (risque de crédit). La perception, par le marché, de l'augmentation de la probabilité de défaut de paiement ou de faillite d'un émetteur donné, peut entraîner une baisse sensible de la valeur de marché de l'obligation, et donc de la protection offerte par l'obligation. En outre, les obligations sont exposées au risque de baisse de leur valeur de marché, suite à une augmentation des taux d'intérêt de référence (risque de taux d'intérêt).

### *Risques liés aux investissements dans les marchés émergents*

Des suspensions et cessations de paiement de pays en voie de développement, peuvent être dues à divers facteurs tels que l'instabilité politique, une mauvaise gestion économique, un manque de réserves en devises, la fuite de capitaux, les conflits internes ou l'absence de volonté politique de poursuivre le service de la dette précédemment contractée.

Ces facteurs peuvent également influencer sur la capacité des émetteurs du secteur privé à faire face à leurs obligations. De plus, ces émetteurs sont soumis à des décrets, lois et réglementations, mis en vigueur par les autorités gouvernementales. Cela se rapporte, par exemple, à des modifications dans le domaine du contrôle des changes et du régime légal et réglementaire, des expropriations et nationalisations, de l'introduction ou de l'augmentation des impôts, tels que la retenue fiscale à la source.

Les systèmes de liquidation ou de règlement des transactions sont souvent moins bien organisés que dans des marchés développés. Il en découle un risque que la liquidation ou le règlement des transactions soit retardé ou annulé. Les pratiques de marchés peuvent exiger que le paiement d'une transaction soit effectué préalablement à la réception des valeurs mobilières ou autres instruments acquis ou que la livraison des valeurs mobilières ou autres instruments cédés soit effectuée avant la réception du paiement. Dans ces circonstances, le défaut de la contrepartie à travers laquelle la transaction est exécutée ou liquidée, peut entraîner des pertes pour le compartiment investissant dans ces marchés.

L'incertitude liée à l'environnement légal peu clair ou l'incapacité à établir des droits clairs de propriété et légaux, constituent des facteurs déterminants. S'y ajoutent le manque de fiabilité des sources d'information dans ces pays, la non-conformité des méthodes comptables avec les normes internationales, et l'absence de contrôles financiers ou commerciaux.

### *Risque de concentration*

Certains compartiments peuvent concentrer leurs investissements sur un ou plusieurs pays, régions géographiques, secteurs économiques, classes d'actions, types d'instruments financiers ou devises. Par conséquent, ces compartiments peuvent être davantage touchés en cas d'événements économiques, sociaux, politiques ou fiscaux touchant les pays, régions géographiques, secteurs économiques, classes d'actions, types d'instruments ou devises concernés.

### *Risque de taux d'intérêt*

La valeur d'un investissement peut être affectée par les fluctuations des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt peuvent, à leur tour, être influencés par de nombreux éléments ou événements comme les stratégies de politique monétaire, le taux d'escompte, l'inflation, etc. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'augmentation des taux d'intérêt a pour conséquence, la diminution de la valeur des investissements en obligations et titres de créance. Compte tenu que le prix et le rendement d'une obligation varient en sens inverse, la baisse du prix de l'obligation s'accompagne d'une progression de son rendement.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque associé à la capacité de l'émetteur à honorer ses dettes. Le risque de crédit peut mener à une baisse de la qualité de crédit d'un émetteur d'obligations ou de titres de créance. Cela peut faire baisser la valeur des investissements.

La dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur, peut entraîner la baisse de la valeur des obligations dans lesquelles le compartiment investit. Les obligations ou titres de créance émis par des entités assorties d'une faible notation sont, en règle générale, considérés comme des titres à plus fort risque de crédit et probabilité de défaillance de l'émetteur que ceux d'émetteurs disposant d'une notation supérieure. Lorsque l'émetteur d'obligations ou titres de créance se trouve en difficulté financière ou économique, la valeur des obligations ou titres de créance (qui peut devenir nulle) et les versements effectués au titre de ces obligations ou titres de créance (qui peuvent devenir nuls) peuvent s'en trouver affectés.

## **NAGELMACKERS INSTITUTIONAL**

### *Risque de change*

Si un compartiment comporte des actifs libellés dans des devises différentes de sa devise de référence, il peut être affecté par toute fluctuation des taux de change entre sa devise de référence, et ces autres devises ou par des modifications en matière de contrôles des taux d'intérêt. Si la devise dans laquelle un titre est libellé, augmente par rapport à la devise de référence du compartiment, la contrevaletur du titre dans cette devise de référence va également s'apprécier. A l'inverse, une dépréciation de ces mêmes taux de change entraînera une dépréciation de la valeur du titre. Lorsque le compartiment procède à des opérations de couverture contre le risque de change, la complète efficacité de ces opérations ne peut pas être garantie.

### *Risque de liquidité*

Il y a un risque que des investissements faits dans les compartiments deviennent illiquides, parce que le marché est trop restreint (souvent reflété par un écart particulièrement important entre les cours acheteurs et vendeurs ou bien de grands mouvements de cours) ; ou lors de la dépréciation de la notation de l'émetteur des titres, ou si la situation économique se détériore. Par conséquent, ces investissements pourraient ne pas être vendus ou achetés assez rapidement, pour empêcher ou réduire au minimum une perte dans le compartiment. Enfin, il existe un risque que des titres négociés dans un segment de marché étroit, tel que le marché des petites capitalisations, soient en proie à une plus forte volatilité des cours.

### *Risque de contrepartie*

Lors de la conclusion de contrats de gré à gré, la SICAV peut se trouver exposée à des risques liés à la solvabilité de la contrepartie, et à sa capacité à respecter ses obligations contractuelles. La SICAV peut ainsi conclure des contrats à terme, sur option et de swap, ou encore utiliser d'autres techniques dérivées qui comportent chacune le risque pour elle que la contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles.

### *Risques liés aux instruments dérivés*

Dans le cadre de la politique d'investissement, décrite dans chacune des fiches descriptives des compartiments, la SICAV peut recourir à des instruments financiers dérivés. Ces instruments peuvent non seulement, être utilisés à des fins de couverture, mais également faire partie intégrante de la stratégie d'investissement à des fins d'optimisation des rendements. Le recours à des instruments financiers dérivés peut être limité par les conditions du marché, et les réglementations applicables, et peut impliquer des risques et des frais auxquels le compartiment qui y a recours, n'aurait pas été exposé sans l'utilisation de ces instruments. Les risques inhérents à l'utilisation d'options, de contrats en devises étrangères, de swaps, de contrats à terme et sur options, portant sur ceux-ci, comprennent notamment :

(a) le fait que le succès dépende de l'exactitude de l'analyse du ou des gestionnaires de portefeuille, en matière de fluctuations des taux d'intérêt, des cours des valeurs mobilières et/ou instruments du marché monétaire ainsi que des marchés des changes et d'autres éléments sous-jacents éventuels pour l'instrument dérivé ; (b) l'existence d'une corrélation imparfaite entre le cours des options, des contrats à terme et des options portant sur ceux-ci, et les fluctuations des cours des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire ou devises couvertes ; (c) le fait que les compétences requises pour utiliser ces instruments financiers dérivés divergent des compétences nécessaires à la sélection des titres en portefeuille ; (d) l'éventualité d'un marché secondaire non liquide pour un instrument financier dérivé spécifique, à un moment donné ; et (e) le risque pour un compartiment de se trouver dans l'impossibilité d'acheter ou de vendre une valeur en portefeuille, durant les périodes favorables, ou de devoir vendre un actif en portefeuille dans des conditions défavorables.

Lorsqu'un compartiment effectue des transactions swap, il s'expose à un risque de contrepartie. L'utilisation d'instruments financiers dérivés revêt, en outre, un risque lié à leur effet de levier. Cet effet de levier est obtenu en investissant un capital modeste à l'achat d'instruments financiers dérivés, par rapport au coût de l'acquisition directe des actifs sous-jacents. Plus le levier est important, plus la variation de cours de l'instrument financier dérivé sera marquée, en cas de fluctuation du cours de l'actif sous-jacent (par rapport au prix de souscription déterminé dans les conditions de l'instrument financier dérivé). L'avantage potentiel et les risques liés à ces instruments, augmentent ainsi proportionnellement au renforcement de l'effet de levier. Enfin, rien ne garantit que l'objectif recherché, grâce à ces instruments financiers dérivés, sera atteint.

### *Risque de performance*

Il s'agit du risque associé à la volatilité des prestations du Compartiment. Cette performance est directement liée aux investissements exécutés par le Compartiment, conformément à sa politique d'investissement par rapport au marché sous cette politique.

### *Risque d'inflation*

Au fil du temps, l'inflation affecte le pouvoir d'achat, associé au maintien des investissements.

### *Risque de durabilité*

Risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance dont la survenance peut avoir un effet négatif réel ou potentiel important sur la valeur d'un investissement. Les risques de durabilité comprennent, mais sans s'y limiter, les risques liés au changement climatique, à la protection du climat, à la biodiversité

## NAGELMACKERS INSTITUTIONAL

et aux systèmes écologiques, au respect des normes du travail, des droits des travailleurs, des droits de l'homme et à l'équité et à la transparence fiscales, aux mesures de lutte contre la corruption et au respect des lois et règlements.

Le risque de durabilité peut être un risque en soi ou il peut avoir un impact sur ou contribuer de manière significative à d'autres risques à court terme, tels que les risques de variation de prix, de liquidité, de contrepartie ou opérationnels.

Les risques de durabilité à long terme peuvent entraîner une détérioration importante du profil financier, de la liquidité, de la rentabilité ou de la réputation de l'investissement sous-jacent.

Dans la mesure où les risques de durabilité n'ont pas déjà été estimés et pris en compte dans l'évaluation des investissements, ils peuvent avoir un effet négatif significatif sur le prix de marché attendu / estimé et / ou sur la liquidité de l'investissement et donc également sur les rendements des compartiments.

### *Taxation*

Les investisseurs doivent être attentifs au fait que (i) le produit de la vente de titres sur certains marchés ou la perception de dividendes ou d'autres revenus peut être ou devenir grevée d'impôts, de taxes, d'autres frais ou charges imposées par l'administration fiscale locale de ce marché, y compris la retenue fiscale à la source et/ou (ii) les investissements du compartiment peuvent être grevés des taxes spécifiques ou charges imposées par les administrations fiscales de certains marchés. La législation fiscale ainsi que la pratique de certains pays dans lesquels le compartiment investit ou peut investir dans le futur, ne sont pas clairement établies. Il est par conséquent possible, que l'interprétation actuelle de la législation ou la compréhension de la pratique, puisse changer ou que la législation puisse être modifiée avec effet rétroactif. Il est ainsi possible que, dans ces pays, le compartiment soit grevé d'une taxation supplémentaire, alors même que cette taxation n'ait pas été prévue à la date de publication du présent Prospectus, ou à la date à laquelle les investissements ont été réalisés, évalués ou transférés.

### *Facteurs de risque associés au FATCA*

La retenue à la source dans le cadre du Foreign Account Tax Compliance Act ('FATCA') peut s'appliquer sur des paiements en rapport avec votre investissement.

Le FATCA peut soumettre certains paiements à des investisseurs, n'ayant pas fournis les informations requises dans le cadre du FATCA, à une retenue à la source. Si, dans le cadre du FATCA, un montant doit être retenu sur des paiements en rapport avec les actions de la SICAV, la dernière nommée ne devrait pas faire supporter ces coûts à d'autres personnes. Les investisseurs potentiels doivent consulter la partie "Taxation" du "Foreign Account Tax Compliance Act".

Le rapportage, dans le cadre du FATCA, peut exiger le transfert des informations concernant votre investissement.

Le FATCA impose un nouveau régime de déclaration, sur base de quoi la SICAV peut se voir dans l'obligation de collecter certaines informations sur ses investisseurs et de les communiquer à des tiers, parmi lesquels l'administration fiscale belge, pour les transmettre à l'administration fiscale américaine ('IRS' : Internal Revenue Service). Les informations communiquées peuvent comprendre (mais sans s'y limiter) l'identité des investisseurs et leurs bénéficiaires directs ou indirects, les bénéficiaires finaux et les personnes qui les contrôlent. L'investisseur sera dans l'obligation de répondre à chaque requête fondée pour obtenir de telles informations de la SICAV, de sorte à ce que la SICAV puisse satisfaire à des obligations de déclaration. Les paiements en rapport avec les actions dans la SICAV, d'un investisseur qui ne répond pas à une telle requête, pourront être soumis à une retenue à la source ou une déduction ou encore, cet investisseur pourrait se voir obligé de faire racheter ou de vendre ses actions.

### *Risques liés aux investissements dans des parts d'OPC*

Les investissements réalisés par la SICAV dans des parts d'OPC (en ce compris, les éventuels investissements par certains compartiments de la SICAV en parts d'un autre compartiment de la SICAV) exposent la SICAV à des risques liés aux instruments financiers que ces OPC détiennent en portefeuille et qui sont décrits ci-avant. Certains risques sont cependant propres à la détention par la SICAV de parts d'OPC. Certains OPC peuvent avoir recours à des effets de levier, soit par l'utilisation d'instruments dérivés, soit par recours à l'emprunt. L'utilisation d'effets de levier assure une plus grande volatilité des parts d'OPC, et donc entraîne un risque plus élevé de perte en capital. La plupart des OPC prévoient aussi la possibilité de suspendre temporairement les rachats dans des circonstances exceptionnelles. Les investissements réalisés dans des parts d'OPC présentent donc un risque de liquidité plus important qu'un investissement direct dans un portefeuille de valeurs mobilières. Par contre, l'investissement en parts d'OPC permet à la SICAV d'accéder, de manière souple et efficace, à différentes stratégies d'investissement et à une diversification des investissements. Un compartiment qui investit principalement au travers d'OPC, s'assurera que son portefeuille d'OPC dispose de suffisamment de liquidités, afin de lui permettre de faire face à ses propres obligations de rachat.

L'investissement dans des parts d'OPC peut impliquer un doublement de certains frais. Outre les frais déjà prélevés au niveau du compartiment dans lequel un investisseur investit, l'investisseur en question subit une portion des frais prélevés, au niveau de l'OPC dans lequel le compartiment a investi.

### *Risque de dilution et Swing Pricing*

Les coûts réels d'achat ou de vente des investissements sous-jacents de l'OPC peuvent différer de la valeur comptable de ces investissements dans l'évaluation de l'OPC. La différence peut résulter de frais de négociation et d'autres coûts (tels que les taxes), d'un certain écart entre les prix d'achat et de vente des investissements sous-jacents et / ou d'un

## NAGELMACKERS INSTITUTIONAL

impact potentiel sur le marché en raison des transactions des participants. Ces risques de dilution peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur totale de l'OPC et donc la VNI par action peut être ajustée pour éviter de pénaliser la valeur des investissements pour les participants existants. L'ampleur de l'effet d'ajustement est déterminée par des facteurs tels que le volume des transactions, les prix d'achat ou de vente des investissements sous-jacents et la méthode d'évaluation utilisée pour calculer la valeur de ces investissements sous-jacents de l'OPC.

### *Risques significatifs et pertinents*

La SICAV offre aux investisseurs un choix de compartiments qui peut présenter un degré de risque différent et donc, en principe, une perspective de rendement différente à long terme, en relation avec le degré de risque accepté.

### Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Le développement de la société est significativement influencé par :

- Les retours obtenus dans les différents compartiments ;
- Les développements réglementaires et fiscaux qui s'appliquent à la SICAV.

### Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement majeur n'est survenu après la clôture de l'exercice et ayant un impact significatif sur les informations contenues dans ce rapport.

## **Politique de rémunération**

Afin de se conformer aux exigences réglementaires et de démontrer une saine gestion du risque, Nagelmackers Institutional a développé une politique de rémunération.

La SICAV n'a aucun salarié. La gestion des différents compartiments de la SICAV a été externalisée. Dans le cadre d'une saine politique du risque, il a été décidé de ne reverser aux membres du conseil d'administration qu'une indemnité fixe. Cette rémunération ne dépend pas des risques liés à la durabilité. Aucune indemnité variable ne sera octroyée.

L'indemnité des administrateurs indépendants s'élève à l'heure actuelle à € 1.250 par administrateur et par réunion. La rémunération des dirigeants effectifs s'élève à l'heure actuelle à € 8.936 par an hors TVA. Les montants alloués aux dirigeants effectifs sont indexés annuellement. Le cas échéant, les tâches liées à la fonction de compliance, d'audit interne et à la gestion interne des risques, assurée par les dirigeants effectifs, ne sont pas rémunérées séparément et font partie de la rémunération susmentionnée. La modification de la rémunération d'un membre du conseil d'administration sera soumise par le Conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée générale de la SICAV. La composition du conseil d'administration est décrite dans le prospectus. La rémunération maximale pour les administrateurs et dirigeants effectifs s'élève :

- pour les administrateurs indépendants, à maximum € 5.000 par administrateur par an pour l'ensemble de la SICAV ;
- pour les dirigeants effectifs, à maximum € 8.936 par an (indexé et hors TVA) par compartiment de la SICAV.

La rémunération est répartie uniformément sur les différents compartiments de la SICAV.

Vous trouverez de plus amples informations dans la politique intégrale de rémunération de Nagelmackers sur le site Internet suivant : <https://www.nagelmackers.be>. Une version papier de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande adressée à la SA Nagelmackers Institutional.

## **Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation**

La société peut conclure des prêts de titres, selon les règles fixées à l'article 143 de l'Arrêté Royal du douze novembre deux mille douze, et telles que prévues à l'article 17 de l'Arrêté Royal du sept mars deux mille six, relatif aux prêts de titres par certains organismes de placement collectif.

Dans le cas d'opérations de financement sur titres et de la réutilisation pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

## **Swing pricing**

La SICAV applique un mécanisme de swing pricing pour tous les compartiments. Le swing pricing a pour objectif de protéger les participants existants contre la dilution de la valeur causée par les frais entraînés par les entrées et sorties. Ce mécanisme garantit que ces frais de négociation sont à charge des participants qui les causent et non par les autres participants. La protection swing pricing ne prend effet que lorsque les entrées ou sorties nettes dépassent un certain niveau (le seuil). Dès l'entrée en vigueur du swing pricing, la VNI par action sera ajustée à la hausse (en cas d'entrées nettes) ou à la baisse (en cas de sorties nettes). L'ajustement de la VNI en points de base (le swing factor) est déterminé sur la base d'une estimation de tous les frais qui seront encourus pour la négociation des actifs en raison de l'activité nette des participants. Le swing factor maximum ne dépassera jamais 4 % de la VNI d'origine par action. Le swing pricing n'est

## NAGELMACKERS INSTITUTIONAL

pas pris en compte pour le calcul des commissions de performance pour les compartiments où des commissions de performance s'appliquent.

Dans le cas de swing pricing pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Au cours de la période de ce rapport, les compartiments concernés par ce mécanisme sont :

/

### Droit de vote

Chaque action a le droit de vote conformément à l'article 541 du Code des Sociétés et des Associations. Les actions d'une valeur équivalente donnent droit chacune à une voix. Dans le cas d'actions de valeur inégale, un certain nombre de droits de vote est associé à chacune d'entre elles, de plein droit et proportionnellement à la part du capital qu'elle représente et où l'action ayant la plus basse valeur compte pour une voix. Il est fait abstraction des fractions de votes. Les actionnaires qui désirent participer à l'assemblée générale doivent se conformer à l'article 20 des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à exercer les droits de vote liés aux instruments financiers détenus par la Société. Il le fera dans l'intérêt exclusif des actionnaires.

### Informations obligatoires dans le cadre de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations

Aucun événement n'est survenu, directement ou indirectement, où un intérêt patrimonial était en conflit avec une décision ou une transaction relevant de la compétence du conseil d'administration.

### Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (Article 118 de l'AR du 12.11.12)

Il n'existe pas de rémunérations, de commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions) reçus ou payés par le gestionnaire.

### Existence d'accords de rétrocession de commissions

Le pourcentage de la commission de gestion retenue par le gestionnaire est indépendant de la rétrocession de la rémunération accordée au distributeur. Une adaptation ultérieure de ce pourcentage de la commission de gestion ne peut se faire qu'après approbation par le conseil d'administration. La répartition et le montant de la commission de gestion entre le gestionnaire et le distributeur se font selon les conditions du marché, ce qui prévient les conflits d'intérêts.

## 1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

### Mise à jour des prévisions de croissance de l'économie mondiale – OCDE Juin 2024

	2023	2024	2025	2024*	2025*
<b>Wereld</b>	<b>2,6%</b>	<b>2,6%</b>	<b>2,7%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,0%</b>
<b>Mature economieën</b>	<b>1,5%</b>	<b>1,5%</b>	<b>1,7%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,1%</b>
VS	2,5%	2,5%	1,8%	0,9%	0,1%
Euro-zone	0,5%	0,7%	1,4%	0,0%	-0,2%
Japan	1,9%	0,7%	1,0%	-0,2%	0,2%
<b>Opkomende markten</b>	<b>4,2%</b>	<b>4,0%</b>	<b>4,0%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,0%</b>
Verre Oosten	5,1%	4,8%	4,2%	0,3%	-0,2%
China	5,2%	4,8%	4,1%	0,3%	-0,2%
Indonesië	5,0%	5,0%	5,1%	0,1%	0,2%
Thailand	1,9%	2,4%	2,8%	-0,8%	-0,3%
Latijns Amerika	2,2%	1,8%	2,7%	-0,5%	0,2%
Brazilië	2,9%	2,0%	2,2%	0,5%	0,0%
Mexico	3,2%	2,3%	2,1%	-0,3%	0,0%
Argentinië	-1,6%	-3,5%	5,0%	-6,2%	1,8%
Centraal Europa	3,2%	3,0%	2,9%	0,6%	0,2%
Rusland	3,6%	2,9%	1,4%	1,6%	0,5%
Turkije	4,5%	3,0%	3,6%	-0,1%	-0,3%
Polen	0,2%	3,0%	3,4%	0,4%	0,0%
India	8,2%	6,6%	6,7%	0,2%	0,2%
Z-Afrika	0,6%	1,2%	1,3%	-0,1%	-0,2%

\* geeft het verschil weer met de prognoses de dato 01/2024

### Économie américaine S1

Tout d'abord, le rapport sur le PIB américain a été plutôt décevant au premier trimestre (effet technique des corrections de stocks). Les marchés s'étaient préparés à une croissance annualisée de 2,5%, alors que la croissance s'est avérée plafonner à 1,6%. Au deuxième trimestre, l'économie américaine a déjoué les prévisions, en affichant une croissance nettement supérieure à ce qui était prévu (2,8% contre 2,0% attendus). Les consommateurs et les investissements privés non résidentiels ont été surprenants, et ont compensé la balance commerciale décevante et le ralentissement du secteur immobilier. Si l'on se fie à l'indicateur de momentum de la FED d'Atlanta, le rythme de la croissance restera soutenu au troisième trimestre et l'atterrissage en douceur semble à nouveau repoussé. Toutefois, le livre beige de la FED de juillet et un marché du travail légèrement affaibli incitent à la prudence pour les mois à venir.

### Zone euro S1

Après des trimestres de croissance quasi nulle, la zone euro a entamé cette année avec un peu plus d'optimisme, affichant une croissance trimestrielle de 0,3% au premier trimestre, soit une performance supérieure aux attentes (0,1%). Cependant, le résultat du 2ème trimestre est quelque peu décevant, et on constate notamment que le moteur allemand s'est grippé (contraction de -1% au 2ème trimestre). La France et l'Espagne ont en revanche offert une belle surprise et compensé l'atonie de l'économie allemande. Les indicateurs avancés pour l'Allemagne et la zone euro dans son ensemble ne permettent pas actuellement d'espérer des miracles de croissance au second semestre de l'année. Il semble donc que nous devrions attendre 2025 pour que la croissance de la zone euro remonte au-dessus de la barre de 1%, en supposant que l'environnement soit stimulant : c'est-à-dire au niveau monétaire grâce à une désinflation persistante (?), en l'absence de facteurs de restriction budgétaire trop défavorables (?) et en présence d'un environnement géopolitique favorable au commerce international. Il reste donc encore beaucoup d'obstacles à franchir au second semestre.

### Mise à jour sur l'inflation et la politique monétaire

#### FED

En début d'année, les attentes étaient très élevées concernant la politique de taux d'intérêt de la Fed pour 2024. La suite a montré que ces attentes étaient trop optimistes. Au début de l'année, 6 réductions de taux d'intérêt étaient encore à l'étude, qui devaient commencer en mars 2024. Or, celles-ci ont sans cesse été ajustées et reportées, de sorte que l'on compte désormais sur à peine deux baisses de taux d'intérêt par la Fed à l'automne (septembre et peut-être décembre). Ce report des baisses de taux était principalement dû au bon fonctionnement de l'économie et au fait que le processus de désinflation a marqué le pas, entre autres à cause d'une inflation élevée et persistante dans le secteur des services. Les dernières données sur l'inflation de base semblent montrer que le processus de désinflation – baisse de l'inflation d'une année sur l'autre – reprendra dans les mois à venir. La Fed pourra alors s'appuyer sur cela pour justifier des baisses progressives des taux d'intérêt.

#### BCE

Tout comme la FED, la BCE a dû réduire la voilure et reporter son programme initial de baisse des taux d'intérêt. Début 2024, la feuille de route tablait sur 6 à 7 baisses de taux d'intérêt (la 1<sup>ère</sup> étant initialement prévue en mars). Ce scénario 2024 a entre-temps été réécrit : 3 à 4 baisses de taux, la première ayant lieu en juin de cette année. Toutefois, cette première baisse des taux d'intérêt n'a pas été évidente en termes de calendrier et, dans une certaine mesure, elle s'est faite en contradiction avec l'environnement macroéconomique. En ce qui concerne la dynamique de croissance, le cycle économique pourrait bien avoir besoin de l'oxygène apporté par des taux plus favorables, mais là encore, la lenteur de la désinflation s'avère l'épine dans le pied des décideurs politiques. Tant la Fed que la BCE échoueront à atteindre leurs objectifs d'inflation en 2024 : ces objectifs ne seront atteints que vers la fin de 2025.

#### Japon

La BoJ a fait ses premiers pas vers une sortie de crise monétaire en mars de cette année, en remontant son taux directeur de -0,1% à 0%. Cette hausse des taux d'intérêt est la première depuis 1990 (!!). En juillet, les taux d'intérêt ont été relevés une deuxième fois (+15 points de base), ce qui doit être vu dans le contexte des pressions inflationnistes, également amplifiées au cours du premier semestre de l'année par l'affaiblissement marqué du yen. Selon toute vraisemblance, la banque centrale du Japon poursuivra sa sortie de crise monétaire à un rythme prudent, en partie par un processus d'assouplissement monétaire (le rythme des achats d'obligations sera réduit de moitié d'ici 2026).

### Marchés financiers S1 2024

#### Actions

1) Dans une large mesure, le rebond boursier qui a débuté au premier trimestre s'est poursuivi au cours du second. Cependant, le résultat final exprimé en EUR montre que nous vivons actuellement dans un monde à 2 vitesses : les États-Unis prennent clairement la tête du peloton, avec un rendement total de 18% ; le peloton lui-même se compose des marchés émergents (+11%), de l'Europe ex-UEM (+10%), du Japon (+9,5%) et de la zone euro (stoxx600 +8,5%)

2) Jusqu'au milieu du deuxième trimestre, ce sont principalement les États-Unis et la zone euro qui ont été les moteurs, mais plusieurs facteurs expliquent le résultat final surprenant au 30/06 :

- Une session américaine très fortement axée sur la technologie, menée par l'IA (par exemple Nvidia) et les semi-conducteurs

## NAGELMACKERS INSTITUTIONAL

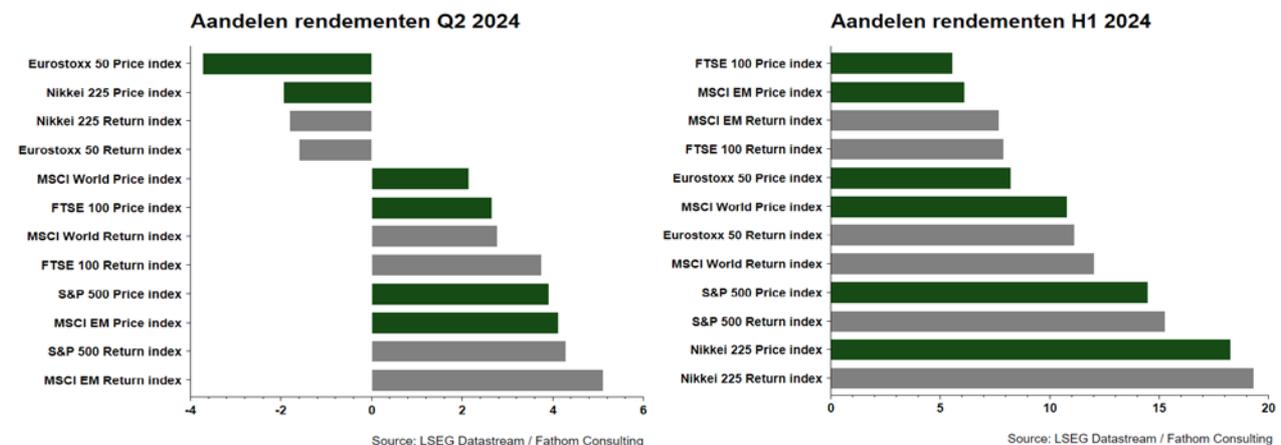
- Un deuxième trimestre faible pour la zone euro, principalement en raison de l'incertitude politique (résultats des élections européennes et diaspora en France).
- Les marchés émergents ont d'abord été très durement touchés au cours du premier trimestre (Chine), mais ils ont progressivement repris du poil de la bête et rejoint le peloton au cours du deuxième trimestre.
- Enfin, le Japon a connu un premier trimestre très fort mais un deuxième trimestre plus faible ; en raison de la dépréciation continue de sa monnaie, le Japon a dégringolé dans les classements libellés en euros.

3) En termes de style, des tendances claires se sont dégagées au cours du premier semestre, tendances qui, soit dit en passant, étaient déjà évidentes en 2023 :

- Des deux côtés de l'Atlantique, ce sont surtout les grandes capitalisations boursières qui ont fait la pluie et le beau temps. Le fait que les petites et moyennes capitalisations boursières aient connu une période difficile est principalement dû au calendrier des baisses de taux d'intérêt, qui a été repoussé, et au rythme des éventuelles baisses de taux d'intérêt, qui a été revu à la baisse.
- Quel que soit le style des capitalisations boursières, le thème de la technologie était omniprésent. Les titres "croissance" ont donc fait bien mieux que les titres "value". En Europe, cet écart n'était pas très important, contrairement à la situation aux États-Unis, en particulier dans le segment des grandes capitalisations boursières.

4) La saison des résultats du deuxième trimestre, comme celle du premier trimestre, a été globalement bonne. Une tendance moins favorable est toutefois la contribution au rendement des membres d'indices dans d'importants indices boursiers du monde entier, très importante même aux États-Unis :

- Si le S&P500 a progressé de 18%, le S&P500 a augmenté de près de 4% à poids égal. Seulement 6 poids lourds de l'indice – Apple, Microsoft, Alphabet, Meta, Amazon et Nvidia – sont responsables de 70% du résultat final de 18%.
- Les 10 premiers titres en termes de rendement représentent près de 80% du résultat final. Ce chiffre est presque égal au record absolu de concentration établi en 2007.



Remarque : MSCI World, MSCI EM (Marchés émergents) et S&P500 sont libellés en USD ; l'Europe, le Royaume-Uni et le Japon sont libellés en monnaie locale.

### Évolution des rendements totaux indices boursiers MSCI régionaux S1



### Obligations

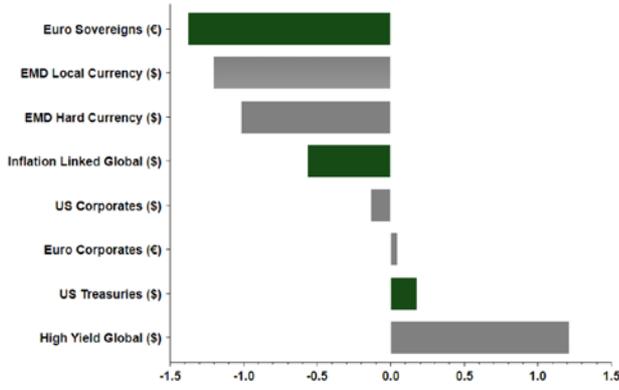
1) Alors qu'au premier trimestre, l'optimisme du quatrième trimestre 2023 s'est radicalement inversé, l'heure n'était guère à l'optimisme au deuxième trimestre, sauf dans les catégories d'obligations qui ont bénéficié du sentiment de risque favorable sur le marché des actions. Il s'agit des obligations à haut rendement et de certaines catégories de marchés émergents, qui ont ainsi connu une belle trajectoire en euros, tandis que les obligations d'entreprises ont également gardé

## NAGELMACKERS INSTITUTIONAL

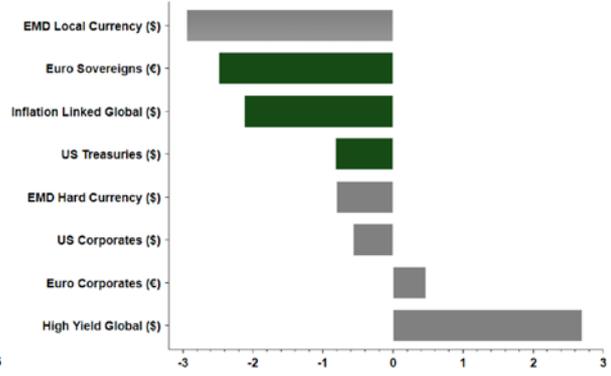
la tête hors de l'eau. Dans le segment des obligations d'État de haute qualité, la situation était moins bonne, en raison du rendement initial plus faible en fin d'année et de la durée relativement plus élevée.

2) En ce qui concerne l'Europe, il convient de noter que les développements politiques ont eu un impact négatif. C'est le cas aussi bien de la France que des pays figurant sur la liste noire dressée par la Commission européenne en juin. Un groupe de pays (dont la Belgique) doit soumettre un plan crédible d'ici la fin du troisième trimestre pour faire converger le budget et la dette publique vers les nouvelles normes de Maastricht à moyen terme (3 % – 90 %).

Obligatie rendementen Q2 2024



Obligatie rendementen H1 2024



## 1.3 . BILAN GLOBALISE

	Au 30.06.24 (en EUR)	Au 30.06.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	<b>354.122.118,50</b>	<b>244.902.464,76</b>
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	<b>346.883.934,95</b>	<b>239.640.225,89</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	221.222.087,25	127.168.130,48
B. Instruments du marché monétaire	23.211.686,40	17.047.297,29
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	102.450.161,30	95.424.798,12
III. Créances et dettes à plus d'un an	<b>-14.797,93</b>	
B. Dettes	-14.797,93	
IV. Créances et dettes à un an au plus	<b>329.299,72</b>	<b>392.243,79</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	143.360,66	511.697,00
b. Avoirs fiscaux	368.269,17	500.615,78
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-182.330,11	-620.068,99
V. Dépôts et liquidités	<b>5.605.967,15</b>	<b>4.113.075,65</b>
A. Avoirs bancaires à vue	5.605.967,15	4.113.075,65
VI. Comptes de régularisation	<b>1.317.714,61</b>	<b>756.919,43</b>
B. Produits acquis	2.156.841,59	1.231.409,61
C. Charges à imputer (-)	-839.126,98	-474.490,18
TOTAL CAPITAUX PROPRES	<b>354.122.118,50</b>	<b>244.902.464,76</b>
A. Capital	339.648.281,82	227.780.060,96
B. Participations au résultat	-51.613,58	1.269.870,66
C. Résultat reporté	6.704.275,26	3.676.359,42
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	7.821.175,00	12.176.173,72

## 1.4 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 30.06.24 (en EUR)	Au 30.06.23 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>3.872.455,31</b>	<b>9.323.679,96</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	-3.624.573,27	1.134.608,39
B. Instruments du marché monétaire	-327.293,03	-200.795,93
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	7.824.820,08	8.389.713,96
D. Autres valeurs mobilières	66,58	
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-565,05	153,54
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>5.163.098,64</b>	<b>3.618.763,21</b>
A. Dividendes	2.769.051,48	2.503.981,19
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	2.484.587,78	1.200.592,99
b. Dépôts et liquidités	82.212,27	61.642,99
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-172.752,89	-147.453,96
<b>III. Autres produits</b>	<b>7.704,89</b>	<b>121.157,79</b>
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	6.307,10	120.904,70
B. Autres	1.397,79	253,09
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-1.188.546,03</b>	<b>-887.427,24</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-45.076,24	-65.438,55
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-164.770,66	-24.532,01
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-689.555,79	-543.031,76
Classe IC	-26.178,11	-17.978,21
Classe N	-12.606,50	
Classe P	-4.577,32	
Classe R	-646.193,86	-525.053,55
b. Gestion administrative et comptable	-57.136,19	-38.492,75
E. Frais administratifs (-)	-2.539,36	-7.570,90
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-42.345,04	-26.134,23
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-48.154,32	-36.389,40
H. Services et biens divers (-)	-35.876,30	-37.751,98
J. Taxes	-84.137,66	-70.221,19
Classe IC	-2.229,44	-245,97
Classe N	-15.426,88	-7.291,74
Classe P	-1.003,97	
Classe R	-65.477,37	-62.683,48
K. Autres charges (-)	-18.954,47	-37.864,47
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>3.982.257,50</b>	<b>2.852.493,76</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>7.854.712,81</b>	<b>12.176.173,72</b>
<b>VI. Impôts sur le résultat</b>	<b>-33.537,81</b>	
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>7.821.175,00</b>	<b>12.176.173,72</b>

## 1.5 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

---

### 1.5.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

#### Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

#### Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

#### Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

#### Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante :

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance ; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique « I. réductions de valeur, moins-values et plus-values ».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste « II. Produits et charges des placements - B. Intérêts ».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste « II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap ».

**Opérations en devises**

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique « I.H. Positions et opérations de change ».

**1.5.2 . Taux de change**

	30.06.24			30.06.23		
1 EUR	0,9631	CHF		0,9761	CHF	
	1,9558	DEM		1,9558	DEM	
	1,0718	USD		1,0910	USD	

## 2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL FIXED MATURITY 2027

### 2.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Nagelmackers Institutional Fixed Maturity 2027 a été lancé le 09/02/2024.

Prix et période de souscription initiale :

- Parts de capitalisation – classe R : le 09/02/2024 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe P : le 09/02/2024 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe Ic : le 09/02/2024 au prix de 10.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe S : le 09/02/2024 au prix de 100.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe S-Ic : le 09/02/2024 au prix de 100.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe N : le 09/02/2024 au prix de 10.000,00 EUR par part.
  
- Parts de distribution – classe R : le 09/02/2024 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de distribution – classe Ic : le 09/02/2024 au prix de 100,00 EUR par part.

#### 2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

#### 2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Le compartiment NAGELMACKERS INSTITUTIONAL FIXED MATURITY 2027 vise à accroître la valeur de ses actifs en investissant dans des obligations émises par des sociétés du monde entier, ainsi que dans des obligations émises par des gouvernements, des organismes garantis par des gouvernements, des organisations internationales ou supranationales autorisées pour l'investissement. La durée du fonds n'excédera pas le 15 décembre 2027.

Le rendement potentiel du fonds est dérivé de la valeur des coupons accumulés sur les obligations du portefeuille et des variations du rendement des obligations du portefeuille en raison des variations des taux d'intérêt et des spreads de crédit (c'est-à-dire la différence d'intérêt entre les obligations d'entreprises et les obligations d'État).

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce Compartiment, ni pour ses actionnaires. Il n'existe aucune garantie que ce compartiment atteindra effectivement son objectif.

#### Catégories d'actifs autorisés

Les actifs de ce compartiment seront investis de 90% à 100% dans des titres de créance (obligations et autres titres de valeur assimilés) qui sont émis par des sociétés ou des gouvernements, des organismes garantis par des gouvernements, des organisations internationales ou supranationales. La partie restante des actifs pourra être investie en titres de créance ou en instruments du marché monétaire autres que ceux indiqués ci-dessus, en actifs dérivés (obligations avec warrant, warrants, options et opérations à terme ; cette liste n'est pas exhaustive) ou en liquidités. Ceux-ci sont pour au moins 90 % libellés en euro.

Toutefois, le fonds peut, notamment à l'approche de sa date d'échéance et pour faciliter sa liquidation à la fin du fonds, détenir des liquidités, des équivalents de liquidités ou des instruments de taux d'intérêt à court terme pour une pondération supérieure à celle prévue dans les conditions et restrictions énoncées dans le corps principal du prospectus.

Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

#### Particularités des obligations et titres de créance

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit sont émis par tout type d'émetteurs : gouvernements, pouvoirs publics locaux, organismes de droit public internationaux et sociétés privées ; cette liste n'est pas exhaustive.

Pour atteindre l'objectif de gestion, le portefeuille est investi jusqu'à 100 % en obligations à taux fixe ou variable, autres titres de créance négociables et instruments du marché monétaire (bons du Trésor, billets de trésorerie, certificats de dépôt) de tous secteurs économiques.

Le compartiment investit au moins 80 % dans des obligations de qualité « Investment Grade ». Ces obligations de qualité « Investment Grade » sont émises par des émetteurs notés BBB- ou plus par Standard & Poor's ou Baa3 par Moody's, ou des notations comparables par d'autres agences de notation de crédit).

Elles s'opposent aux obligations « non-investment grade », également appelées « speculative grade » ou « high yield » (haut rendement). La part des obligations à haut rendement (avec une notation inférieure à BBB- ou Baa3) ne pourra excéder 20 % de l'actif total du compartiment.

La qualité de crédit moyenne de la partie obligataire du compartiment doit être supérieure ou égale à BBB (ou équivalent). Les investissements en actions et en obligations convertibles ne sont pas autorisés.

Le compartiment peut investir (une partie de) son patrimoine dans des instruments financiers, libellés en d'autres devises que l'euro. Dans ce cas, la valeur des investissements peut également être affectée par les fluctuations des taux de change des devises dans lesquelles les investissements ont été libellés.

Le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres émis par des émetteurs avec une forte score ESG et dont au moins 20 % de l'univers des placements déterminé par le gestionnaire a été éliminé par des filtrages négatifs basés sur des activités controversées et / ou sur des scores ESG faibles.

### **Ecologische, sociale en bestuursaspecten (ESG) – Transparantie inzake duurzaamheid**

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Par ailleurs, le compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR 2019/2088 et donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement 2020/852 ('le Règlement Taxonomie').

#### *Éléments contraignants*

1) Le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Les investissements présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales sont des investissements auxquels le processus interne de sélection ESG a été appliqué (tel que décrit ci-dessous).

2) Tous les investissements doivent être conformes à la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions dans les stratégies durables). Sont exclus les liquidités, les produits dérivés, les ETF et les OPC qui ne sont pas gérés par la Banque Nagelmackers. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet [www.nagelmackers.be](https://www.nagelmackers.be) (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

3) Exclusion d'au moins 20% de l'univers d'investissement de ce compartiment déterminé par le gestionnaire au travers de filtrages négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).

4) Les émetteurs dans lesquels les investissements sont réalisés suivent les pratiques de bonne gouvernance.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

#### A. Filtrages négatifs basés sur des activités controversées

L'exclusion de valeurs impliquées dans des activités controversées, est essentielle pour s'assurer que les investissements ne sont pas exposés à des activités controversées qui pourraient être considérées comme contraires à l'éthique ou non durables. Les titres de sociétés impliquées dans une gamme d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales sont exclues de la possibilité d'être incluses dans le compartiment. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des activités controversées sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site [www.nagelmackers.be](https://www.nagelmackers.be) (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

#### B. Filtrage normatif

Exclusion de valeurs jugées par une autorité compétente contrevenant à plusieurs reprises à un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations Unies et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des normes internationales sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site [www.nagelmackers.be](https://www.nagelmackers.be) (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

#### C. Approche best-in-class

Après l'exclusion d'entreprises sur la base d'activités controversées et de normes, les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle de notation ESG interne applicable aux émetteurs. Cette analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de

critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les sociétés sont évaluées à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise, cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale de l'entreprise. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les entreprises sont ensuite classées (en percentiles) au sein de leur groupe de référence (en fonction de la région, du secteur et de la capitalisation boursière) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Une fois les scores ESG internes (allant de 1 à 10) calculés, les actions sont classées en fonction de leur score ESG. Les entreprises ayant les scores ESG les plus faibles par groupe de référence sont exclues (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).

Les restrictions d'investissement et les critères de sélection mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions d'investissement et aux critères de sélection. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

Les obligations labellisées comme écologiques, sociales et/ou durables sont considérées comme répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, quel que soit le score ESG de l'émetteur.

En appliquant la stratégie d'investissement durable décrite ci-dessus, le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment et s'engage à réduire d'au moins 20% l'univers d'investissement de ce compartiment, tel que déterminé par le gestionnaire, par des filtrages négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles.

De plus amples informations sur les caractéristiques écologiques et sociales promues par le compartiment figurent dans les informations précontractuelles (Annexe II SFDR informations précontractuelles pour les produits de l'article 8) du compartiment en annexe.

### **Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et d'une approche best-in-class basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC. De plus amples informations sur la manière dont le compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans les informations précontractuelles du compartiment en annexe. Le rapport périodique sera mis à disposition dans le rapport annuel de la SICAV.

### **Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change**

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

### **Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés**

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

### **Prêt d'instruments financiers**

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

## **2.1.4 . Gestion financière du portefeuille**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 2.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment n'utilise pas d'indice spécifique comme référence.

### 2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

#### **Performance**

Depuis sa date de lancement le 9 février 2024, le fonds Nagelmackers Institutional Fixed Maturity 2027 a réalisé une performance de 0,46%. Sur le second trimestre la performance réalisée est de 0,13%.

#### **Rétrospective**

Au cours du premier trimestre, une diminution des attentes de baisse des taux de la part des banques centrales des pays développés a été observée. L'inflation a été au centre des préoccupations, avec des surprises à la hausse aux États-Unis et en Europe, principalement en raison de l'inflation persistante dans le secteur des services. Les données économiques mondiales ont montré des signes d'amélioration, marqués par une augmentation de l'indice PMI composite mondial en février, bien que l'Europe ait encore du retard par rapport aux États-Unis. La reprise économique en Chine s'est poursuivie, mais les problèmes dans le secteur immobilier se sont intensifiés. Du point de vue géopolitique, les perturbations dans la mer Rouge ont persisté, ce qui a eu un impact sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et les attentes d'inflation.

Dans ce contexte, lors du premier trimestre, les rendements des taux souverains ont augmenté. Sur le marché du crédit, les écarts de crédit ont continué à se resserrer, notamment dans le secteur du haut rendement, soutenus par des données économiques solides et des marges d'entreprise robustes, malgré une offre importante tout au long du trimestre. Les courbes de crédit européennes ont été marquées par un Bear Flattening, où la partie courte de la courbe monte plus rapidement que la partie longue. Ce phénomène a également été observé pour les taux souverains. La compression des spreads de crédit a été le principal moteur de la performance, alors que la hausse des taux réels a eu une contribution négative sur le trimestre écoulé.

Les événements clés du deuxième trimestre incluent des révisions des prévisions de la Fed, une réduction des taux de la BCE, une élection anticipée en France, de solides résultats des entreprises et des tensions géopolitiques.

L'inflation est restée préoccupante, avec des réductions de taux conditionnées à sa modération. Aux États-Unis, l'inflation a diminué en avril et mai malgré une hausse au premier trimestre, tandis que dans la zone euro, l'inflation des services a atteint 4,1%. La Fed et la Banque d'Angleterre ont maintenu leurs taux, contrairement à la Banque nationale suisse, la Riksbank, la Banque du Canada et la BCE qui les ont réduits. La Chine a pris des mesures pour stabiliser son secteur immobilier. Les données d'activité ont montré une amélioration, le PMI composite mondial augmentant en mai. Les craintes de ralentissement économique aux États-Unis se sont dissipées avec une reprise de la croissance. Les marchés du travail sont restés solides.

Les marchés des taux ont fluctué au cours du deuxième trimestre en raison de données inflationnistes volatiles et des attentes des banques centrales. Les rendements des bons du Trésor américain à 10 ans ont brièvement dépassé 4,7 % fin avril avant de baisser. Les rendements des obligations japonaises ont atteint leur plus haut niveau en une décennie en mai, tandis que l'écart de rendement entre les obligations françaises et allemandes s'est élargi en juin en raison des incertitudes politiques. Les indices de spread de crédit mondiaux HY et IG se sont légèrement élargis, surtout dans le crédit à haut rendement, avec une augmentation notable en juin après l'annonce des élections anticipées en France. Dans ce contexte, Les courbes de crédit européennes ont été marquées par un Bull Steepener, où la partie courte de la courbe chute plus rapidement que la partie longue. Ce phénomène a également été observé pour les taux souverains.

#### **Positionnement**

Le 28 mars, la poche High Yield représente 18,3% du fonds, avec une note moyenne Investment Grade (S&P BBB). Le gestionnaire est principalement exposé aux financières (43,5%), suivies par les biens de consommation non cycliques (13,1%), les services publics (9,1%) et la communication (9,9%). La surpondération dans les financières est maintenue en raison de leur prime de spread, bien que réduite par rapport à mars 2023. Les banques européennes sont considérées comme ayant des niveaux de capital plus élevés, des prêts non performants plus faibles et une meilleure rentabilité. En termes d'allocation géographique, le fonds est investi à 16,9% en France, 15,7% en Italie, 12,7% en Espagne, 11,4% aux États-Unis, 10,9% au Royaume-Uni et 9,9% en Allemagne.

Deux obligations arrivées à échéance (US Bancorp et Crédit Suisse AG London) ont été remplacées par Nationwide Building Society (échéance 03/03/2025) et Buoni Poliennali del Tes (échéance 28/03/2025). En raison d'un risque de défaut accru, l'émetteur Thames Water Utilities (échéance 18/04/2027) a été vendu le 10/04/2024 et remplacé par Volvo Car AB (échéance 07/10/2027).

### 2.1.8 . Politique future

Avec les élections françaises en grande partie derrière nous, nous prévoyons que le marché se recentre sur les thèmes clés qui influenceront les perspectives des spreads : les dynamiques de croissance et la pression que les taux d'intérêt

élevés exercent sur les bilans. Dans ces circonstances, réduire la durée des spreads reste notre priorité pour le second semestre, et la meilleure façon de le faire dans le crédit européen est d'être surpondéré en obligations souveraines sur la partie longue de la courbe et d'augmenter le beta de crédit (réduire la qualité de rating) sur la partie frontale de la courbe afin d'éviter un risque de duration. Cette stratégie permet de percevoir des rendements sans prendre de risques excessifs de durée sur les spreads. \_PAGE

### 2.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 2027-12-15.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

**2.2 . BILAN**

	<b>Au 30.06.24 (en EUR)</b>
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN	
TOTAL DE L'ACTIF NET	<b>39.122.393,10</b>
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	<b>38.264.442,50</b>
A. Obligations et autres titres de créance	
a. Obligations	36.519.756,10
B. Instruments du marché monétaire	1.744.686,40
IV. Créances et dettes à un an au plus	<b>9.712,50</b>
A. Créances	
a. Montants à recevoir	9.712,50
V. Dépôts et liquidités	<b>629.693,89</b>
A. Avoirs bancaires à vue	629.693,89
VI. Comptes de régularisation	<b>218.544,21</b>
B. Produits acquis	414.448,87
C. Charges à imputer (-)	-195.904,66
TOTAL CAPITAUX PROPRES	<b>39.122.393,10</b>
A. Capital	38.887.281,00
B. Participations au résultat	-156,27
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	235.268,37

**2.3 . COMPTE DE RESULTATS**

	<b>Au 30.06.24 (en EUR)</b>
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>	
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>96.273,01</b>
A. Obligations et autres titres de créance	
a. Obligations	89.640,41
B. Instruments du marché monétaire	6.632,60
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>374.922,64</b>
A. Dividendes	6.462,50
B. Intérêts	
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	360.539,40
b. Dépôts et liquidités	7.920,74
<b>III. Autres produits</b>	<b>6.450,70</b>
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	6.307,10
B. Autres	143,60
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-242.377,98</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-5.959,86
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-141.657,49
D. Rémunération due au gestionnaire (-)	
a. Gestion financière	-37.658,09
Classe IC	-6.777,19
Classe N	-846,06
Classe P	-4.577,32
Classe R	-25.457,52
b. Gestion administrative et comptable	-4.550,42
E. Frais administratifs (-)	-666,64
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-18.905,83
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-11.405,89
H. Services et biens divers (-)	-6.009,00
J. Taxes	-13.843,49
Classe IC	-1.982,38
Classe N	-7.064,85
Classe P	-1.003,97
Classe R	-3.792,29
K. Autres charges (-)	-1.721,27
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>138.995,36</b>
Sous Total II + III + IV	
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>235.268,37</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>235.268,37</b>

## 2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

### 2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.24

Dénomination	Quantité au 30.06.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU SUR UN MARCHÉ SIMILAIRE</u></b>						
ITALY 0.95 20-27 15/09S	170.000	EUR	92,71%	157.606,15	0,41%	0,40%
ITALY 2.65 22-27 01/12S	180.000	EUR	97,66%	175.792,50	0,46%	0,45%
<b>EUR</b>				<b>333.398,65</b>	<b>0,87%</b>	<b>0,85%</b>
<b>OBLIGATIONS-Emises par un état</b>				<b>333.398,65</b>	<b>0,87%</b>	<b>0,85%</b>
ABERTIS INFRASTRUCT 2.375 19-27 27/09A	500.000	EUR	95,96%	479.815,00	1,25%	1,23%
ALSTOM SA 0.125 21-27 27/07A	500.000	EUR	89,92%	449.592,50	1,18%	1,15%
ASTRAZENECA PLC 3.625 23-27 03/03A	510.000	EUR	100,82%	514.197,30	1,34%	1,31%
ATLANTIA SPA 1.875 17-27 13/07A	340.000	EUR	93,30%	317.203,00	0,83%	0,81%
AUTOSTRADA ITALIA SPA 1.75 16-27 01/02A	250.000	EUR	95,16%	237.903,75	0,62%	0,61%
BAYER AG 0.75 20-27 06/07A	400.000	EUR	92,73%	370.936,00	0,97%	0,95%
BRITISH TELECOM 2.75 22-27 30/08A	600.000	EUR	97,80%	586.821,00	1,53%	1,50%
CARREFOUR SA 2.625 20-27 15/12A	500.000	EUR	97,00%	484.990,00	1,27%	1,24%
CELANESE US HOLDINGS 4.777 22-26 19/07A	600.000	EUR	101,42%	608.517,00	1,59%	1,56%
CTP NV FL.R 21-27 18/02A	450.000	EUR	92,10%	414.438,75	1,08%	1,06%
DEUTSCHE LUFTHANSA 2.875 21-27 16/05A	500.000	EUR	97,41%	487.035,00	1,27%	1,24%
ENEL SOCIETA -EMTN- 5.625 07-27 21/06A	270.000	EUR	106,52%	287.595,90	0,75%	0,73%
ENERGIAS DE PORTUGAL 1.625 20-27 15/04A	600.000	EUR	95,24%	571.458,00	1,49%	1,46%
FRES ME 3.875 22-27 20/09A	370.000	EUR	101,02%	373.790,65	0,98%	0,96%
GRIFOLS SA 2.25 19-27 15/11S	400.000	EUR	89,71%	358.858,00	0,94%	0,92%
IBM INTL BUSINESS MA 3.375 23-27 06/02A	370.000	EUR	99,89%	369.596,70	0,97%	0,94%
ILIAD SA 5.3750 22-27 14/06A	300.000	EUR	101,85%	305.535,00	0,80%	0,78%
INDUSTRIAL POWER 2.625 22-27 31/03A	600.000	EUR	96,94%	581.655,00	1,52%	1,49%
INTERNATIONAL DIST SE 1.25 19-26 08/10A	510.000	EUR	95,06%	484.780,50	1,27%	1,24%
ISS GLOBAL AS 0.875 19-26 18/06A	340.000	EUR	94,61%	321.687,60	0,84%	0,82%
ITALGAS SPA 1.625 17-27 19/01A	460.000	EUR	95,35%	438.614,60	1,15%	1,12%
JOHNSON CONTROLS INT 0.375 20-27 15/09A	440.000	EUR	90,60%	398.655,40	1,04%	1,02%
LEG IMMOBILIEN 0.8750 19-27 28/11A	500.000	EUR	91,68%	458.375,00	1,20%	1,17%
NEXI SPA 1.625 21-26 30/04S	400.000	EUR	95,51%	382.038,00	1,00%	0,98%
NN GROUP NV 1.625 17-27 01/06A	470.000	EUR	94,89%	445.990,05	1,17%	1,14%
NOKIA OYJ 2 19-26 11/03A	480.000	EUR	97,28%	466.956,00	1,22%	1,19%
PROSUS NV 1.2070 22-26 19/01A	460.000	EUR	95,78%	440.578,80	1,15%	1,13%
RENAULT SA 1.1250 19-27 04/10A	400.000	EUR	90,93%	363.728,00	0,95%	0,93%
SCHAEFFLER AG 2.8750 19-27 26/03A	610.000	EUR	97,21%	592.959,65	1,55%	1,52%
SECURITAS TREASURY I 4.25 23-27 04/04A	510.000	EUR	101,36%	516.953,85	1,35%	1,32%
SHELL INTL FINANCE 1.625 14-27 10/01A	230.000	EUR	96,14%	221.125,45	0,58%	0,56%
SNAM SPA 3.375 22-26 05/12A	490.000	EUR	99,41%	487.106,55	1,27%	1,24%
SOFTBANK GROUP CORP 3.125 17-25 19/09S	400.000	EUR	97,99%	391.956,00	1,02%	1,00%
STRYKER CORP 2.125 18-27 30/11A	350.000	EUR	95,69%	334.925,50	0,88%	0,86%
TELECOM ITALIA SPA 2.375 17-27 12/10A	370.000	EUR	93,40%	345.592,95	0,90%	0,88%
TELEFON ERICSSON 1.125 22-27 08/02A	280.000	EUR	93,73%	262.452,40	0,69%	0,67%
TERNA SPA 1.375 17-27 26/07A	690.000	EUR	93,94%	648.165,30	1,69%	1,66%
TEVA PHARMACEUTICAL 3.75 21-27 09/05S	400.000	EUR	97,81%	391.228,00	1,02%	1,00%
VALEO SE 5.375 22-27 28/05A	600.000	EUR	103,07%	618.429,00	1,62%	1,58%
VEOLIA ENVIRONNEMENT 4.625 12-27 30/03A	500.000	EUR	103,14%	515.685,00	1,35%	1,32%
VERIZON COMM 0.875 19-27 08/04A	680.000	EUR	93,60%	636.483,40	1,66%	1,63%
VOLVO CAR AB 2.5 20-27 07/10A	370.000	EUR	94,97%	351.392,70	0,92%	0,90%
WEBUILD SPA 3.625 20-27 28/01A	400.000	EUR	97,07%	388.278,00	1,01%	0,99%
<b>EUR</b>				<b>18.704.076,25</b>	<b>48,88%</b>	<b>47,81%</b>
<b>OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée</b>				<b>18.704.076,25</b>	<b>48,88%</b>	<b>47,81%</b>
ABN AMRO BANK NV 2.375 22-27 01/06A	700.000	EUR	96,99%	678.895,00	1,77%	1,74%
ALPHA BANK A FL.R 22-27 16/06A	300.000	EUR	105,85%	317.544,00	0,83%	0,81%
AMERICAN INTL GROUP 1.875 17-27 21/06A	350.000	EUR	95,13%	332.948,00	0,87%	0,85%
BANCO DE SABADELL FL.R 22-26 08/09A	500.000	EUR	101,72%	508.620,00	1,33%	1,30%
BANCO DE SABADELL SA FL.R 20-27 11/09A	300.000	EUR	95,97%	287.901,00	0,75%	0,74%
BANCO SANTANDER SA 1.125 20-27 23/06A	600.000	EUR	93,45%	560.712,00	1,47%	1,43%
BBVA SA 3.5 17-27 10/02A	600.000	EUR	99,42%	596.502,00	1,56%	1,52%
BFCM EMTN 2.625 17-27 31/03A	400.000	EUR	96,89%	387.574,00	1,01%	0,99%

Dénomination	Quantité au 30.06.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
BPCE SA 0.5000 19-27 24/02A	300.000	EUR	91,98%	275.928,00	0,72%	0,71%
BPER BANCA S.P.A. 1.375 21-27 31/03A	470.000	EUR	95,87%	450.591,35	1,18%	1,15%
CAIXABANK SA FL.R 23-27 16/05A	600.000	EUR	101,55%	609.288,00	1,59%	1,56%
CELLNEX FINANCE 1.0000 21-27 15/09A	500.000	EUR	91,86%	459.322,50	1,20%	1,17%
COMMERZBANK AG 4.00 17-27 30/03A	620.000	EUR	100,83%	625.136,70	1,63%	1,60%
CREDIT AGRICOLE SA 2.625 15-27 17/03A	480.000	EUR	96,95%	465.338,40	1,22%	1,19%
CREDIT AGRICOLE SA 3.375 22-27 28/07A	500.000	EUR	99,37%	496.835,00	1,30%	1,27%
DEUTSCHE BANK AG 1.625 20-27 20/01A	400.000	EUR	94,66%	378.632,00	0,99%	0,97%
FORD MOTOR CREDIT CO 4.867 23-27 03/08A	510.000	EUR	102,62%	523.374,75	1,37%	1,34%
HOLCIM FINANCE 0.1250 21-27 19/07A	330.000	EUR	90,43%	298.415,70	0,78%	0,76%
HSBC HOLDINGS PLC FL.R 22-27 15/06A	610.000	EUR	98,55%	601.145,85	1,57%	1,54%
INTESA SANPAOLO 3.928 14-26 15/09A	620.000	EUR	99,80%	618.756,90	1,62%	1,58%
LLOYDS BANKING GROUP 1.50 17-27 12/09A	600.000	EUR	93,82%	562.896,00	1,47%	1,44%
NATL BANK OF GREECE FL.R 22-27 22/11A	400.000	EUR	107,62%	430.484,00	1,12%	1,10%
NATWEST MARKETS PLC 1.375 22-27 02/03A	460.000	EUR	94,62%	435.247,40	1,14%	1,11%
NORDEA BANK ABP 1.125 22-27 16/02A	340.000	EUR	94,08%	319.858,40	0,84%	0,82%
REPSOL INTL FINANCE 0.25 19-27 02/08A	500.000	EUR	90,71%	453.527,50	1,18%	1,16%
SANTANDER ISSUANCES 3.125 17-27 19/01A	600.000	EUR	98,60%	591.615,00	1,55%	1,51%
SMURFIT KAPPA TSY 1.5 19-27 15/09S	460.000	EUR	93,82%	431.583,50	1,13%	1,10%
SOCIETE GENERALE SA 0.75 20-27 23/01A	700.000	EUR	92,48%	647.377,50	1,69%	1,65%
STANDARD CHARTERED 0.9 19-27 02/07A	570.000	EUR	94,58%	539.128,80	1,41%	1,38%
TORONTO DOMINION BK 2.551 22-27 03/08A	480.000	EUR	96,98%	465.496,80	1,22%	1,19%
TOYOTA MOTOR CREDIT 0.125 21-27 06/05A	430.000	EUR	89,89%	386.507,65	1,01%	0,99%
UNIBAIL-RODAMCO-WEST 0.625 20-27 04/12A	600.000	EUR	91,84%	551.013,00	1,44%	1,41%
UNICREDIT SPA 5.85 22-27 15/11A	600.000	EUR	104,43%	626.550,00	1,64%	1,60%
VONOVIA FINANCE BV 0.625 19-27 07/10A	300.000	EUR	90,52%	271.555,50	0,71%	0,69%
WELLS FARGO 1.5 17-27 24/05A	460.000	EUR	94,27%	433.630,50	1,13%	1,11%
WENDEL SE 2.5 15-27 09/02A	600.000	EUR	96,97%	581.841,00	1,52%	1,49%
ZF FINANCE GMBH 2 21-27 06/05A	300.000	EUR	93,50%	280.507,50	0,73%	0,72%
<b>EUR</b>				<b>17.482.281,20</b>	<b>45,69%</b>	<b>44,69%</b>
<b>OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit</b>				<b>17.482.281,20</b>	<b>45,69%</b>	<b>44,69%</b>
<b>OBLIGATIONS</b>				<b>36.519.756,10</b>	<b>95,44%</b>	<b>93,35%</b>
ITALY 3.4 23-25 28/03S	500.000	EUR	99,85%	499.237,50	1,30%	1,27%
<b>EUR</b>				<b>499.237,50</b>	<b>1,30%</b>	<b>1,27%</b>
<b>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emises par un état</b>				<b>499.237,50</b>	<b>1,30%</b>	<b>1,27%</b>
JC DECAUX SE 2 20-24 24/04A	400.000	EUR	99,41%	397.642,00	1,04%	1,02%
<b>EUR</b>				<b>397.642,00</b>	<b>1,04%</b>	<b>1,02%</b>
<b>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emises par une entreprise privée</b>				<b>397.642,00</b>	<b>1,04%</b>	<b>1,02%</b>
CITIGROUP INC 1.75 15-25 28/01A	360.000	EUR	98,88%	355.964,40	0,93%	0,91%
NATIONSWIDE BUILDING 1.25 15-25 03/03A	500.000	EUR	98,37%	491.842,50	1,29%	1,26%
<b>EUR</b>				<b>847.806,90</b>	<b>2,22%</b>	<b>2,17%</b>
<b>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emises par un établissement de crédit</b>				<b>847.806,90</b>	<b>2,22%</b>	<b>2,17%</b>
<b>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE</b>				<b>1.744.686,40</b>	<b>4,56%</b>	<b>4,46%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>38.264.442,50</b>	<b>100,00%</b>	<b>97,81%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		629.693,89		1,61%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>629.693,89</b>		<b>1,61%</b>
<b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>				<b>629.693,89</b>		<b>1,61%</b>
<b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>				<b>9.712,50</b>		<b>0,02%</b>
<b>AUTRES</b>				<b>218.544,21</b>		<b>0,56%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>39.122.393,10</b>		<b>100,00%</b>

**2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)**

<b>Par pays</b>	
Allemagne	10,03%
Canada	1,22%
Danemark	0,84%
Espagne	11,64%
États-Unis	10,41%
Finlande	3,58%
France	17,10%
Grèce	1,95%
Irlande	3,52%
Italie	15,84%
Japon	1,02%
Luxembourg	0,78%
Pays-Bas	7,96%
Portugal	1,49%
Royaume-Uni	11,02%
Suède	1,60%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

<b>Par secteur</b>	
Art graphique, maison d'édition	1,04%
Articles de bureaux et ordinateurs	0,97%
Banques et institutions financières	34,82%
Biotechnologie	0,94%
Chimie	2,56%
Compagnies d'assurance	2,03%
Constructions, matériaux de construction	1,01%
Distribution, commerce de détail	1,27%
Electrotechnique et électronique	1,17%
Energie et eau	8,08%
Holding et sociétés financières	14,62%
Industrie automobile	5,03%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	3,20%
Internet et services d'Internet	2,97%
Pays et gouvernements	2,18%
Pétrole	1,15%
Services divers	2,36%
Sociétés immobilières	3,35%
Télécommunication	6,01%
Transports	5,24%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

<b>Par devise</b>	
EUR	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

### 2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

#### Taux de rotation

	1er semestre
Achats	39.342.196,98
Ventes	1.174.027,50
<b>Total 1</b>	<b>40.516.224,48</b>
Souscriptions	38.977.465,20
Remboursements	90.340,47
<b>Total 2</b>	<b>39.067.805,67</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	38.968.010,66
<b>Taux de rotation</b>	<b>3,72%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port 86C, b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

### 2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

#### Classe IC

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
Année	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.		Dis.
09.02.24 - 30.06.24	557,00		557,00	5.570.000,00		5.602.290,00	10.057,97

#### Classe N

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
Année	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
09.02.24 - 30.06.24	1.982,76		1.982,76	19.827.550,00		19.965.875,41	10.069,76

#### Classe P

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
Année	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.		Dis.
09.02.24 - 30.06.24	28.720,00	500,00	28.220,00	2.872.000,00	47.037,60	2.837.258,78	100,54

#### Classe R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation						Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)			
	Souscrites		Remboursées		Fin de période		Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action		
Année	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.		Dis.	Cap.	Dis.
09.02.24 - 30.06.24	18.840,13	88.241,07	31,07	372,81	18.809,05	87.868,26	106.677,31	1.884.012,60	8.823.902,60	2.913,37	34.969,06	10.716.968,91	100,46	100,46

### 2.4.5 . Performances

Le fonds n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

**2.4.6 . Frais****Frais récurrents**

Le fonds n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les frais récurrents.

**2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations****NOTE 1 - Autres produits**

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

**NOTE 2 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé principalement de la facture d'assistance à la création (FIMACS).

### 3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL EUROPEAN EQUITY LARGE CAP

#### 3.1 . RAPPORT DE GESTION

##### 3.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment Nagelmackers Institutional European Equity Large Cap a été lancé le 30/10/1996.

Prix et période de souscription initiale :

- Parts de capitalisation – classe R : le 30/10/1996 au prix de 2.478,94 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe Ic : le 30/10/1996 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe N : le 30/10/1996 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe S : le 30/10/1996 au prix de 100.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe S-Ic : le 30/10/1996 au prix de 100.000,00 EUR par part.
  
- Parts de distribution – classe R : le 30/10/1996 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de distribution – classe Ic : le 30/10/1996 au prix de 1.000,00 EUR par part.

##### 3.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

##### 3.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Ce compartiment investit en actions de sociétés européennes cotées en bourse de la zone euro. Le processus d'investissement se concentre sur la sélection des pays, secteurs et entreprises les plus attrayants de la zone euro. En outre, une analyse fondamentale est effectuée, relative à la rentabilité actuelle, future et escomptée, liée aux valorisations relatives d'actions. En outre, le processus de sélection dépend de la vision des évolutions macro-économiques. Le compartiment vise un rendement à plus long terme et le plus élevé possible à un niveau acceptable de risque.

Pour les actions de distribution (RDT), l'objectif supplémentaire du compartiment est de distribuer annuellement au moins 90% des revenus obtenus par ce compartiment, après déduction des frais, commissions et charges, conformément à l'article 203, §2, alinéa 2, du Code des impôts sur les revenus de mille neuf cent nonante-deux et toute disposition ultérieure y relative.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce compartiment, ni pour ses actionnaires.

##### **Catégories d'actifs autorisés**

Les actifs de ce compartiment sont investis d'au moins 90% dans des actions d'entreprises européennes cotées dans un marché agréé dans la zone euro, et, en outre, maximum 10% dans des actifs dérivés (obligations convertibles ou obligations avec warrant, warrants, options et opérations à terme ; cette liste n'est pas exhaustive).

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%.

Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

##### **Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – Transparence en matière de développement durable**

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Par ailleurs, le compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR 2019/2088 et donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement 2020/852 ('le Règlement Taxonomie').

### *Éléments contraignants*

- 1) Le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Les investissements présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales sont des investissements auxquels le processus interne de sélection ESG a été appliqué (tel que décrit ci-dessous).
- 2) Tous les investissements doivent être conformes à la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions dans les stratégies durables). Sont exclus les liquidités, les produits dérivés, les ETF et les OPC qui ne sont pas gérés par la Banque Nagelmackers. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet [www.nagelmackers.be](https://www.nagelmackers.be) (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).
- 3) Exclusion d'au moins 20% de l'univers d'investissement de ce compartiment déterminé par le gestionnaire au travers de filtres négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).
- 4) Les émetteurs dans lesquels les investissements sont réalisés suivent les pratiques de bonne gouvernance.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

#### A. Filtrages négatifs basés sur des activités controversées

L'exclusion de valeurs impliquées dans des activités controversées, est essentielle pour s'assurer que les investissements ne sont pas exposés à des activités controversées qui pourraient être considérées comme contraires à l'éthique ou non durables. Les titres de sociétés impliquées dans une gamme d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales sont exclues de la possibilité d'être incluses dans le compartiment. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des activités controversées sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site [www.nagelmackers.be](https://www.nagelmackers.be) (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

#### B. Filtrage normatif

Exclusion de valeurs jugées par une autorité compétente contrevenant à plusieurs reprises à un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations Unies et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des normes internationales sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site [www.nagelmackers.be](https://www.nagelmackers.be) (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

#### C. Approche best-in-class

Après l'exclusion d'entreprises sur la base d'activités controversées et de normes, les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle de notation ESG interne applicable aux émetteurs. Cette analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les sociétés sont évaluées à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise, cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale de l'entreprise. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les entreprises sont ensuite classées (en percentiles) au sein de leur groupe de référence (en fonction de la région, du secteur et de la capitalisation boursière) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Une fois les scores ESG internes (allant de 1 à 10) calculés, les actions sont classées en fonction de leur score ESG. Les entreprises ayant les scores ESG les plus faibles par groupe de référence sont exclues (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).

#### D. Actionnariat actif

Le vote et le dialogue avec les entreprises (l'engagement) s'appliquent aux compartiments. Les activités d'engagement peuvent être menées individuellement ou dans le cadre d'engagements collaboratifs. De plus amples informations sur les activités de vote et d'engagement relatives au compartiment peuvent être trouvées sur le site Internet [www.nagelmackers.be](https://www.nagelmackers.be) (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Engagement-Policy-FR.pdf>).

Les restrictions d'investissement et les critères de sélection mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions

d'investissement et aux critères de sélection. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

En appliquant la stratégie d'investissement durable décrite ci-dessus, le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment et s'engage à réduire d'au moins 20% l'univers d'investissement de ce compartiment, tel que déterminé par le gestionnaire, par des filtres négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles.

De plus amples informations sur les caractéristiques écologiques et sociales promues par le compartiment figurent dans les informations précontractuelles (Annexe II SFDR informations précontractuelles pour les produits de l'article 8) du compartiment en annexe.

### **Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et d'une approche best-in-class basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC. De plus amples informations sur la manière dont le compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans les informations précontractuelles du compartiment en annexe. Le rapport périodique sera mis à disposition dans le rapport annuel de la SICAV.

### **Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change**

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

### **Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés**

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

### **Prêt d'instruments financiers**

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

### **3.1.4 . Gestion financière du portefeuille**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### **3.1.5 . Distributeurs**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### **3.1.6 . Indice et benchmark**

Le compartiment utilise l'indice suivant comme référence : MSCI EMU Net Total Return EUR index (MSDEEMUN). L'indice MSCI EMU Net Return est représentatif du marché des actions de moyenne et grande capitalisation des pays développés de l'UEM. L'indice couvre environ 85% de la capitalisation boursière des pays de la zone UEM inclus dans l'indice. La performance de cet indice est calculée avec réinvestissement des dividendes nets (Net Return). MSCI Limited est le fournisseur et le gestionnaire de l'indice de référence. MSCI Limited est inscrit auprès de l'ESMA (l'Autorité européenne des marchés financiers). Des informations complètes sur l'indice de référence, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site Internet de MSCI concerné ([www.msci.com](http://www.msci.com)).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de

l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La SICAV a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

### **Tracking-error**

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence :

- Classe de base (Cap) "R" (BE0161746475) : 1,50%

### **3.1.7. Politique suivie pendant l'exercice**

#### **Rendement**

Le fonds **Nagelmackers Institutional European Equity Large Cap** a réalisé un rendement positif de 10% pour le premier semestre 2024. Le prospectus ne fournit pas officiellement d'indice de référence. Outre la France (37%) et l'Allemagne (23%), le fonds se concentre principalement sur la Belgique (7%) et les Pays-Bas (18%). L'indice de référence est le MSCI EMU Total Return Index, qui a enregistré une performance positive de 8,3%.

#### **Rétrospective**

L'euphorie qui régnait sur les marchés financiers lors du dernier trimestre de l'année dernière s'est rapidement estompée face à la dure réalité, en début d'année. Les banquiers centraux ont fait passer le message aux investisseurs que les baisses de taux d'intérêt pourraient se faire plus tard que prévu, et être moins marquées qu'attendu. Après la forte baisse du trimestre précédent, les taux d'intérêt à long terme allemands sont ainsi repartis à la hausse, ce qui a bridé les marchés boursiers. À partir de mars, la reprise boursière s'est accélérée, lorsque les banquiers centraux se sont dits confiants que l'inflation serait endiguée, et qu'une baisse des taux d'intérêt serait donc possible par la suite. Le sentiment positif sur les marchés financiers au mois de mars a été coupé net en avril. La remontée des cours de la Bourse a cependant repris de l'élan au début du mois de mai, lorsque la première baisse des taux d'intérêt en Europe a été confirmée pour le 6 juin. Les marchés semblaient alors prêts à connaître une véritable flambée. Toutefois, cette tendance positive a été brusquement interrompue lorsque le président français a décidé de convoquer des élections législatives en France après le score décevant de son parti aux élections européennes. Cela a effrayé les marchés européens (et en particulier le marché français), à tel point que les investisseurs ont paniqué et vendu en masse. Les marchés ont donc perdu une partie des gains accumulés au cours du premier trimestre. Au premier semestre, les marchés ont de nouveau été portés par la conviction que l'intelligence artificielle soutiendra la croissance mondiale dans les années à venir. Une fois de plus, les sociétés de semi-conducteurs dans lesquelles le gestionnaire a beaucoup de confiance ont connu une forte hausse du cours de leurs actions. ASM International et ASML ont progressé respectivement de plus de 50% et de plus de 40%. Toutefois, l'action la plus performante du fonds a été UCB, avec une augmentation de plus de 75%. Les actions bancaires ont également enregistré de bonnes performances, notamment Unicredit. Le secteur le moins performant est celui des services publics. Dans le fonds, Neste Oil (pondération faible) a de nouveau été la lanterne rouge. De nombreux nouveaux titres ont rejoint le fonds. Dans le secteur financier, Unicredit (en raison de son dividende élevé et de son programme de rachat d'actions), Caixabank (une grande banque de détail espagnole), Exor (une société-portefeuille détenant principalement des participations italiennes), Adyen (systèmes de paiement) et le réassureur Münchener Rückversicherungs ont été ajoutés à la sélection. De premiers achats ont également été réalisés pour Porsche (entrée sur le marché des voitures haut de gamme), E.ON et Engie (diversification dans les services publics). Nous avons aussi acheté une première position dans EssilorLuxottica. Des titres Wolters Kluwer (éditeur professionnel), Covestro (entreprise chimique allemande active dans l'isolation et les polymères) et Besi (constructeur de machines dans le secteur des semi-conducteurs) ont eux aussi été intégrés à notre fonds. Nous nous sommes séparés de Kering (ventes décevantes chez Gucci) et de Carrefour (perte continue de parts de marché en France et risque d'amende pour pratiques restrictives de concurrence).

Après sa scission (à la fin de l'année dernière), notre position dans Solvay a été vendue. Nous avons également renoncé à notre participation dans HelloFresh, après des résultats décevants. La participation dans la société de gestion d'actifs Amundi a également été vendue. À la fin du semestre, les positions les plus importantes étaient respectivement ASML (8,6%), LVMH (4,1%) et SAP (4%).

### 3.1.8 . Politique future

Outre les taux d'intérêt, la croissance économique future et les bénéfices des entreprises joueront un rôle important à court terme. Le ratio cours/bénéfice (basé sur les bénéfices des 12 prochains mois) de l'indice MSCI EMU est de 12,8, tandis que le ratio cours/valeur comptable est de 1,7 et le rendement du dividende de 3,1%. On s'attend à une croissance des bénéfices des entreprises de 3,8% en 2024. Nous sommes à la veille d'une nouvelle série de résultats (2ème trimestre 2024). En plus des résultats, nous allons examiner de près les perspectives. Le gestionnaire continue d'appliquer la stratégie ascendante (*bottom-up*) et sélectionne les entreprises les unes après les autres en fonction des critères de sélection prescrits.

### 3.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 7 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

**3.2 . BILAN**

	<b>Au 30.06.24 (en EUR)</b>	<b>Au 30.06.23 (en EUR)</b>
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>103.892.453,65</b>	<b>96.220.591,52</b>
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>102.450.161,30</b>	<b>95.424.798,12</b>
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	102.450.161,30	95.424.798,12
<b>III. Créances et dettes à plus d'un an</b>	<b>-5.272,38</b>	
B. Dettes	-5.272,38	
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>483.217,33</b>	<b>-82.416,21</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	114.948,16	37.037,00
b. Avoirs fiscaux	368.269,17	500.615,78
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)		-620.068,99
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>1.259.692,53</b>	<b>1.139.370,14</b>
A. Avoirs bancaires à vue	1.259.692,53	1.139.370,14
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-295.345,13</b>	<b>-261.160,53</b>
C. Charges à imputer (-)	-295.345,13	-261.160,53
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>103.892.453,65</b>	<b>96.220.591,52</b>
A. Capital	87.276.775,76	81.194.290,34
B. Participations au résultat	5.951,51	514.445,71
C. Résultat reporté	6.708.591,37	4.268.348,73
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	9.901.135,01	10.243.506,74

**3.3 . COMPTE DE RESULTATS**

	<b>Au 30.06.24 (en EUR)</b>	<b>Au 30.06.23 (en EUR)</b>
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>7.824.321,61</b>	<b>8.389.867,50</b>
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	7.824.820,08	8.389.713,96
D. Autres valeurs mobilières	66,58	
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-565,05	153,54
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>2.606.357,88</b>	<b>2.376.696,81</b>
A. Dividendes	2.762.588,98	2.503.981,19
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	16.521,79	20.169,58
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-172.752,89	-147.453,96
<b>III. Autres produits</b>	<b>37,26</b>	<b>161,10</b>
B. Autres	37,26	161,10
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-517.682,69</b>	<b>-523.218,67</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-34.222,75	-50.687,14
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-7.629,97	-11.024,60
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-395.224,69	-365.142,25
Classe IC	-19.400,92	-17.978,21
Classe N	-3.344,52	
Classe R	-372.479,25	-347.164,04
b. Gestion administrative et comptable	-17.725,48	-16.255,53
E. Frais administratifs (-)	-1.026,48	-2.581,10
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-7.831,00	-13.524,25
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-12.283,98	-12.547,89
H. Services et biens divers (-)	-10.763,16	-14.832,24
J. Taxes	-26.282,52	-29.617,27
Classe IC	-247,06	-245,97
Classe N	-2.358,79	-2.548,72
Classe R	-23.676,67	-26.822,58
K. Autres charges (-)	-4.692,66	-7.006,40
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>2.088.712,45</b>	<b>1.853.639,24</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>9.913.034,06</b>	<b>10.243.506,74</b>
<b>VI. Impôts sur le résultat</b>	<b>-11.899,05</b>	
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>9.901.135,01</b>	<b>10.243.506,74</b>

**3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES****3.4.1 . Composition des actifs au 30.06.24**

Dénomination	Quantité au 30.06.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU SUR UN MARCHÉ SIMILAIRE</u></b>						
AIR LIQUIDE SA	12.100	EUR	161,28	1.951.488,00	1,91%	1,88%
AXA SA	36.000	EUR	30,57	1.100.520,00	1,07%	1,06%
BNP PARIBAS SA	37.500	EUR	59,53	2.232.375,00	2,18%	2,15%
CAPGEMINI SE	8.000	EUR	185,70	1.485.600,00	1,45%	1,43%
CIE DE SAINT-GOBAIN	35.000	EUR	72,62	2.541.700,00	2,48%	2,45%
DANONE SA	23.000	EUR	57,08	1.312.840,00	1,28%	1,26%
DASSAULT SYST.	21.000	EUR	35,30	741.300,00	0,72%	0,71%
EIFFAGE	14.000	EUR	85,76	1.200.640,00	1,17%	1,16%
ENGIE SA	35.000	EUR	13,34	466.725,00	0,46%	0,45%
ESSILORLUXOTTICA SA	8.551	EUR	201,20	1.720.461,20	1,68%	1,66%
HERMES INTERNATIONAL SA	600	EUR	2.140,00	1.284.000,00	1,25%	1,24%
L'OREAL SA	4.532	EUR	410,05	1.858.346,60	1,81%	1,79%
LEGRAND SA	10.000	EUR	92,64	926.400,00	0,91%	0,89%
LVMH	5.900	EUR	713,60	4.210.240,00	4,11%	4,05%
MICHELIN (CGDE)	60.000	EUR	36,11	2.166.600,00	2,12%	2,08%
SANOFI	22.500	EUR	89,94	2.023.650,00	1,98%	1,95%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	16.500	EUR	224,30	3.700.950,00	3,61%	3,56%
TOTALENERGIES SE	43.000	EUR	62,33	2.680.190,00	2,62%	2,58%
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	47.000	EUR	27,92	1.312.240,00	1,28%	1,26%
VINCI SA	22.500	EUR	98,38	2.213.550,00	2,16%	2,13%
VIVENDI SA	117.000	EUR	9,76	1.141.452,00	1,11%	1,10%
<b>France</b>				<b>38.271.267,80</b>	<b>37,36%</b>	<b>36,84%</b>
ADIDAS AG - REG SHS	4.600	EUR	223,00	1.025.800,00	1,00%	0,99%
ALLIANZ SE PREFERENTIAL SHARE	11.000	EUR	259,50	2.854.500,00	2,79%	2,75%
BASF SE - NAMEN-AKT	18.300	EUR	45,19	826.885,50	0,81%	0,80%
BAYER AG REG SHS	15.000	EUR	26,38	395.700,00	0,39%	0,38%
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	8.000	EUR	88,38	707.040,00	0,69%	0,68%
COVESTRO AG	5.000	EUR	54,80	274.000,00	0,27%	0,26%
DEUTSCHE BOERSE AG - NAMEN-AKT	1.750	EUR	191,10	334.425,00	0,33%	0,32%
DEUTSCHE POST AG REG SHS	31.000	EUR	37,79	1.171.490,00	1,14%	1,13%
DEUTSCHE TELEKOM AG REG SHS	102.500	EUR	23,48	2.406.700,00	2,35%	2,32%
DR ING HCF PORSCHE AKTIENGESELLSCH	4.300	EUR	69,52	298.936,00	0,29%	0,29%
E.ON SE	43.000	EUR	12,26	526.965,00	0,51%	0,51%
MERCEDES-BENZ GROUP	15.000	EUR	64,57	968.550,00	0,94%	0,93%
MERCK KGAA - BEARER SHS	3.750	EUR	154,75	580.312,50	0,57%	0,56%
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG REG SHS	1.150	EUR	467,00	537.050,00	0,52%	0,52%
PUMA AG	16.500	EUR	42,87	707.355,00	0,69%	0,68%
RWE AG	15.000	EUR	31,95	479.250,00	0,47%	0,46%
SAP AG	22.000	EUR	189,52	4.169.440,00	4,07%	4,01%
SIEMENS AG - NAMEN-AKT	18.000	EUR	173,72	3.126.960,00	3,05%	3,01%
SIEMENS HEALTHINEERS AG - REG SHS	21.900	EUR	53,80	1.178.220,00	1,15%	1,13%
VONOVIA SE	53.312	EUR	26,55	1.415.433,60	1,38%	1,36%
<b>Allemagne</b>				<b>23.985.012,60</b>	<b>23,41%</b>	<b>23,09%</b>
ADYEN	480	EUR	1.113,20	534.336,00	0,52%	0,51%
ASM INTERNATIONAL NV - REG SHS	4.000	EUR	711,80	2.847.200,00	2,78%	2,74%
ASML HOLDING NV - BEARER/REG SHS	9.250	EUR	964,20	8.918.850,00	8,71%	8,59%
BESI - REG SHS	2.000	EUR	156,15	312.300,00	0,30%	0,30%
EXOR REG	2.000	EUR	97,70	195.400,00	0,19%	0,19%
ING GROUP NV	170.000	EUR	15,96	2.713.540,00	2,65%	2,61%
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	38.000	EUR	27,59	1.048.420,00	1,02%	1,01%
NN GROUP NV	19.000	EUR	43,45	825.550,00	0,81%	0,79%
WOLTERS KLUWER NV - BEARER/REG SHS	5.038	EUR	154,80	779.882,40	0,76%	0,75%
<b>Pays-Bas</b>				<b>18.175.478,40</b>	<b>17,74%</b>	<b>17,49%</b>
AGEAS NOM	33.000	EUR	42,68	1.408.440,00	1,37%	1,35%
ANHEUSER-BUSCH INBEV	16.000	EUR	54,12	865.920,00	0,85%	0,83%
D'IETEREN	1.500	EUR	198,10	297.150,00	0,29%	0,29%
KBC GROUPE SA/NV	28.000	EUR	65,90	1.845.200,00	1,80%	1,78%

Dénomination	Quantité au 30.06.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
SYENQO SA/NV	5.750	EUR	83,57	480.527,50	0,47%	0,46%
UCB	15.200	EUR	138,70	2.108.240,00	2,06%	2,03%
<b>Belgique</b>				<b>7.005.477,50</b>	<b>6,84%</b>	<b>6,74%</b>
BANCO SANTANDER SA REG SHS	500.000	EUR	4,33	2.165.250,00	2,11%	2,08%
CAIXABANK SA	56.000	EUR	4,94	276.808,00	0,27%	0,27%
IBERDROLA SA	120.000	EUR	12,12	1.453.800,00	1,42%	1,40%
INDITEX SHARE FROM SPLIT	45.000	EUR	46,36	2.086.200,00	2,04%	2,01%
REPSOL SA	32.000	EUR	14,74	471.520,00	0,46%	0,45%
<b>Espagne</b>				<b>6.453.578,00</b>	<b>6,30%</b>	<b>6,21%</b>
ENEL SPA - AZ NOM	190.000	EUR	6,49	1.233.860,00	1,20%	1,19%
ENI SPA	65.500	EUR	14,35	940.187,00	0,92%	0,90%
INTESA SANPAOLO SPA - AZ NOM	450.000	EUR	3,47	1.561.950,00	1,52%	1,50%
UNICREDIT SPA REGS	68.000	EUR	34,61	2.353.140,00	2,30%	2,27%
<b>Italie</b>				<b>6.089.137,00</b>	<b>5,94%</b>	<b>5,86%</b>
KERRY GROUP -A-	15.650	EUR	75,65	1.183.922,50	1,16%	1,14%
<b>Irlande</b>				<b>1.183.922,50</b>	<b>1,16%</b>	<b>1,14%</b>
DSM-FIRMENICH LTD - REG SHS	11.000	EUR	105,60	1.161.600,00	1,13%	1,12%
<b>Suisse</b>				<b>1.161.600,00</b>	<b>1,13%</b>	<b>1,12%</b>
NESTE CORPORATION - REG SHS	7.500	EUR	16,63	124.687,50	0,12%	0,12%
<b>Finlande</b>				<b>124.687,50</b>	<b>0,12%</b>	<b>0,12%</b>
<b>ACTIONS</b>				<b>102.450.161,30</b>	<b>100,00%</b>	<b>98,61%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>102.450.161,30</b>	<b>100,00%</b>	<b>98,61%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		1.259.692,53		1,21%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>1.259.692,53</b>		<b>1,21%</b>
<b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>				<b>1.259.692,53</b>		<b>1,21%</b>
<b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>				<b>483.217,33</b>		<b>0,47%</b>
<b>AUTRES</b>				<b>-300.617,51</b>		<b>-0,29%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>103.892.453,65</b>		<b>100,00%</b>

### 3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	23,41%
Belgique	6,84%
Espagne	6,30%
Finlande	0,12%
France	37,36%
Irlande	1,16%
Italie	5,94%
Pays-Bas	17,74%
Suisse	1,13%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par secteur	
Art graphique, maison d'édition	1,88%
Banques et institutions financières	14,73%
Chimie	3,37%
Compagnies d'assurance	5,19%
Constructions, matériaux de construction	5,81%
Distribution, commerce de détail	3,06%
Electronique et semi-conducteurs	11,79%
Electrotechnique et électronique	7,57%
Energie et eau	5,34%
Holding et sociétés financières	2,12%
Industrie agro-alimentaire	2,44%
Industrie automobile	2,22%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	9,24%
Internet et services d'Internet	6,24%
Pétrole	4,12%
Pneus et caoutchouc	2,11%
Services divers	4,11%
Sociétés immobilières	1,38%
Tabac et alcool	0,85%
Télécommunication	2,35%
Textile et habillement	2,94%
Transports	1,14%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par devise	
EUR	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

### 3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

#### Taux de rotation

	1er semestre
Achats	13.620.237,15
Ventes	14.805.236,21
<b>Total 1</b>	<b>28.425.473,36</b>
Souscriptions	1.614.682,40
Remboursements	2.787.559,12
<b>Total 2</b>	<b>4.402.241,52</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	102.149.108,11
<b>Taux de rotation</b>	<b>23,52%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port 86C, b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

### 3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

#### Classe IC

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
Année	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.		Dis.
2022	10,00	30,00	4.197,00	10.954,20	36.413,40	4.117.373,22	981,03
2023		210,00	3.987,00		231.343,70	4.556.507,01	1.142,84
01.01.24 - 30.06.24			3.987,00			4.796.849,11	1.203,12

#### Classe N

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
Année	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
2022	1.252,00	54,00	2.823,80	14.385.701,18	644.655,32	32.550.046,70	11.527,04
2023	519,00	171,00	3.171,80	6.600.104,67	2.194.288,50	43.074.958,64	13.580,60
01.01.24 - 30.06.24		21,00	3.150,80		316.382,67	47.435.047,37	15.054,92

#### Classe R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
Année	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	
2022	17,38	47.072,18	674,14	21.496,46	3.607,41	195.508,86	199.116,27	125.003,48	5.667.578,62	4.519.021,11	2.526.870,67	43.729.398,14	6.336,77	106,75
2023	31,56	21.472,34	245,15	35.881,37	179.491,10	181.099,83	360.590,93	221.114,46	2.520.869,97	341.186,65	4.278.465,89	48.813.572,96	147,01	123,83
01.01.24 - 30.06.24	1.408,66	10.459,79	949,85	18.220,86	179.949,91	173.338,76	353.288,67	222.489,95	1.392.192,45	151.548,83	2.319.627,62	51.660.557,17	161,70	130,16

### 3.4.5 . Performances

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

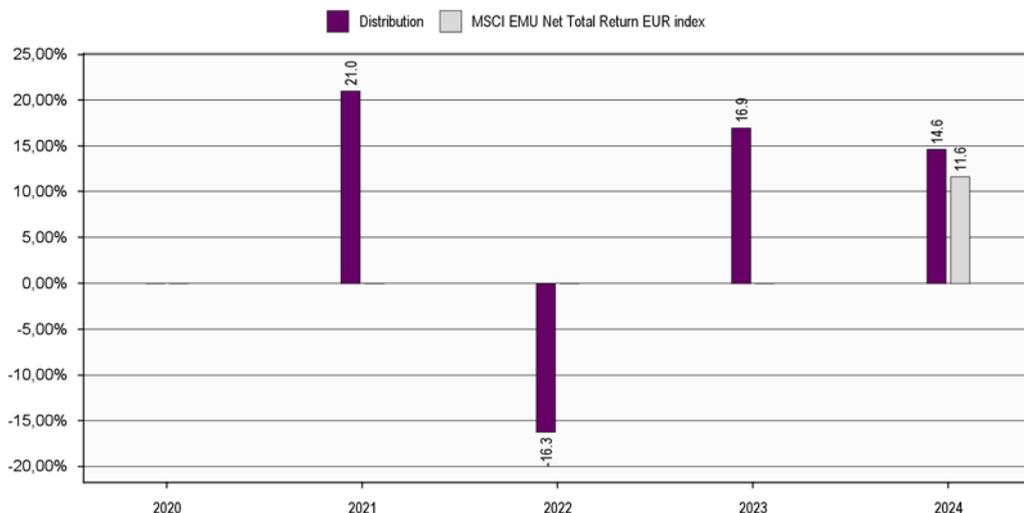
\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Classe IC : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR) :

\* Classe N, R : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

#### Classe IC

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

**Distribution**

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
14,61% (en EUR)	11,61% (en EUR)	3,92% (en EUR)	5,99% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$  la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

$P_t$  la performance annuelle pour la première période

$VNI_{t+1}$  la valeur nette d'inventaire par part en t+1

$VNI_t$  la valeur nette d'inventaire par part en t

$\alpha$  l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex,t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex,t+1})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex,t+n})]$$

avec

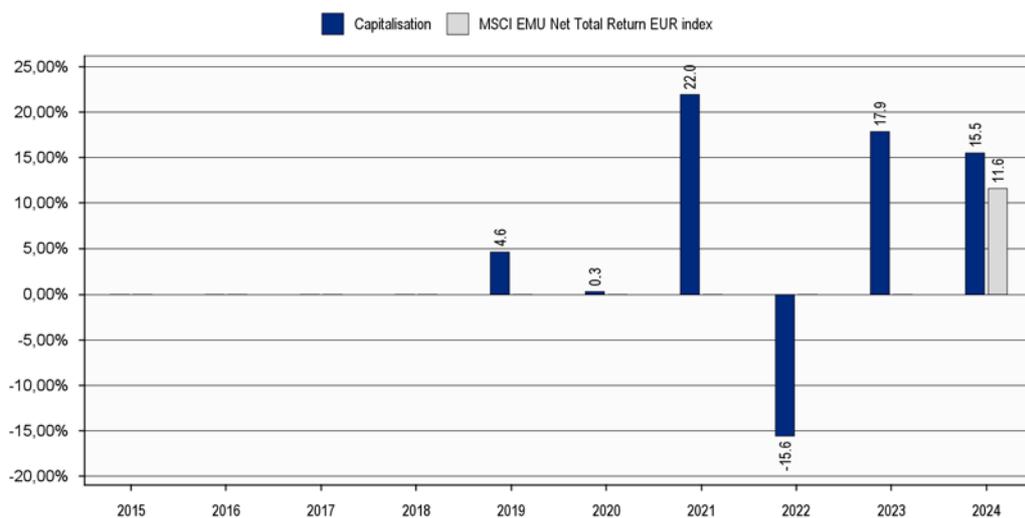
$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$  les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex,t}, \dots, VNI_{ex,t+n}$  la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

**Classe N**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

*Capitalisation*

1 an		3 ans		5 ans	
Part	Benchmark	Part	Part	Part	Part
15,53% (en EUR)	11,61% (en EUR)	4,76% (en EUR)		7,06% (en EUR)	

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

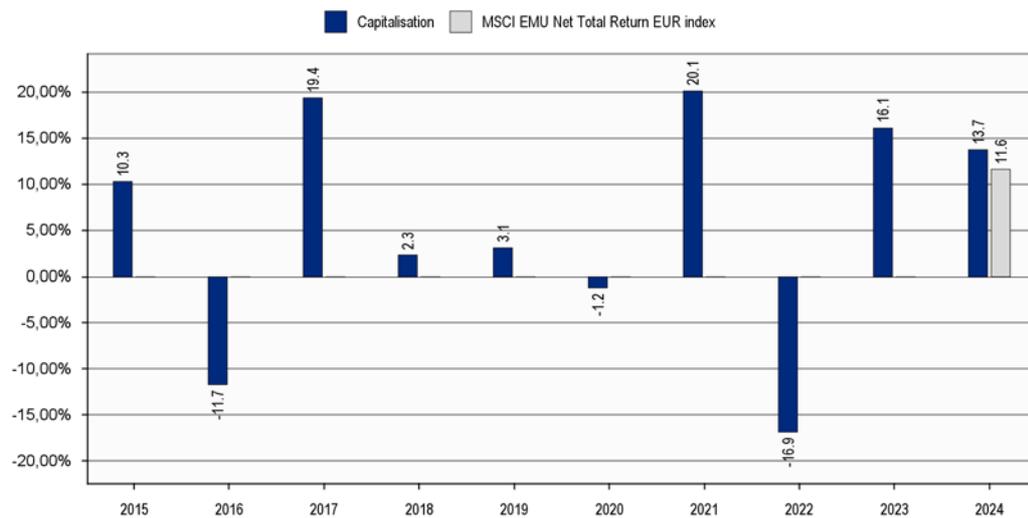
$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

*Classe R*

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

*Capitalisation*

1 an		3 ans		5 ans		10 ans	
Part	Benchmark	Part	Part	Part	Part	Part	Part
13,73% (en EUR)	11,61% (en EUR)	3,15% (en EUR)		5,43% (en EUR)		4,79% (en EUR)	

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = \left[ \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right]^{1/n} - 1$$

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

### 3.4.6 . Frais

#### Frais récurrents

##### Classe IC

- Part de distribution (BE6309127536) : 1,03%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 30.06.2024. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,93%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit.  Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,10%

Classe N

- Part de capitalisation (BE6285670707) : 0,23%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 30.06.2024. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,13%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit.  Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,10%

Classe R

- Part de capitalisation (BE0161746475) : 1,79%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 30.06.2024. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,69%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit.  Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,10%

- Part de distribution (BE6309126520) : 1,79%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 30.06.2024. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,69%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit.  Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,10%

### 3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

#### NOTE 1 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

#### NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé principalement de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

## 4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL MEDIUM TERM

### 4.1 . RAPPORT DE GESTION

---

#### 4.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment Nagelmackers Institutional Medium Term a été lancé le 31/12/1992.

Prix et période de souscription initiale :

- Parts de capitalisation – classe R : le 31/12/1992 au prix de 2.478,94 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe Ic : le 31/12/1992 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe N : le 31/12/1992 au prix de 100,00 EUR par part.
  
- Parts de distribution – classe R : le 31/12/1992 au prix de 2.478,94 EUR par part.
- Parts de distribution – classe Ic : le 31/12/1992 au prix de 100,00 EUR par part.

#### 4.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

#### 4.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Ce compartiment vise à obtenir un rendement optimal au moyen d'une gestion active. Les actifs de ce compartiment seront investis de 80% à 100% dans des titres de créance (obligations et autres titres de valeur assimilés) qui sont émis par des gouvernements, des organismes garantis par des gouvernements, des organisations internationales ou supranationales et par des entreprises. Ceux-ci sont pour au moins 70% libellés en euro. L'échéance moyenne des titres de créance dans lesquels il est investi, se situe entre 1 et 5 ans.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce compartiment, ni pour ses actionnaires.

#### **Catégories d'actifs autorisés**

Les actifs de ce compartiment seront investis de 80% à 100% dans des titres de créance (obligations et autres titres de valeur assimilés) qui sont émis par des gouvernements, des organismes garantis par des gouvernements, des organisations internationales ou supranationales et par des entreprises. La partie résiduelle des actifs peut être investie dans d'autres titres ou instruments du marché monétaire que décrits ci-dessus, ou dans des liquidités. Ceux-ci sont pour au moins 70% libellés en euro.

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%.

Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

#### **Particularités des obligations et titres de créance**

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit, ont une notation minimale de la catégorie « investissement » (soit, une évaluation de BBB- ou plus élevée selon Standard & Poors ou une évaluation équivalente de Moody's of Fitch et peuvent être émis par toute sorte d'émetteurs : gouvernements, pouvoirs publics locaux, organismes de droit public internationaux et sociétés privées ; cette liste n'est pas exhaustive. L'échéance moyenne des titres de créance dans lesquels il est investi, se situe entre 1 et 5 ans.

#### **Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – Transparence en matière de développement durable**

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Par ailleurs, le compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR 2019/2088 et donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement 2020/852 ('le Règlement Taxonomie').

### *Éléments contraignants*

- 1) Le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Les investissements présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales sont des investissements auxquels le processus interne de sélection ESG a été appliqué (tel que décrit ci-dessous).
- 2) Tous les investissements doivent être conformes à la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions dans les stratégies durables). Sont exclus les liquidités, les produits dérivés, les ETF et les OPC qui ne sont pas gérés par la Banque Nagelmackers. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet [www.nagelmackers.be](http://www.nagelmackers.be) (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).
- 3) Exclusion d'au moins 20% de l'univers d'investissement de ce compartiment déterminé par le gestionnaire au travers de filtrages négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).
- 4) Les émetteurs dans lesquels les investissements sont réalisés suivent les pratiques de bonne gouvernance.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

#### A. Filtrages négatifs de sociétés basés sur des activités controversées

L'exclusion de valeurs impliquées dans des activités controversées, est essentielle pour s'assurer que les investissements ne sont pas exposés à des activités controversées qui pourraient être considérées comme contraires à l'éthique ou non durables. Les titres de sociétés impliquées dans une gamme d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales sont exclues de la possibilité d'être incluses dans le compartiment. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des activités controversées sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site [www.nagelmackers.be](http://www.nagelmackers.be) (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

#### B. Filtrage normatif

Exclusion de valeurs jugées par une autorité compétente contrevenant à plusieurs reprises à un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations Unies et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation. Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU. Le filtrage normatif est vérifié sur la base des données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des normes internationales sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site [www.nagelmackers.be](http://www.nagelmackers.be) (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

#### C. Approche best-in-class

Après l'exclusion d'entreprises et de gouvernements sur la base d'activités controversées et de normes, les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle de notation ESG interne applicable aux émetteurs. L'analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les sociétés et pays sont évalués à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Lors de l'évaluation des pays, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sont également inclus dans le score ESG. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon le degré de développement d'un pays, le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise, cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale des sociétés et pays. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les entreprises et les pays sont ensuite classés (en percentiles) au sein de leur groupe de référence (sur la base de la région, du secteur et de la capitalisation boursière pour les entreprises et des pays développés par rapport aux pays émergents pour les pays) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Une fois les scores ESG internes (allant de 1 à 10) calculés, les actions sont classées en fonction de leur score ESG. Les entreprises et pays ayant les scores ESG les plus faibles par groupe de référence sont exclues (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).

Les restrictions d'investissement et les critères de sélection mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions d'investissement et aux critères de sélection. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

Les obligations labellisées comme écologiques, sociales et/ou durables sont considérées comme répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, quel que soit le score ESG de l'émetteur.

En appliquant la stratégie d'investissement durable décrite ci-dessus, le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment et s'engage à réduire d'au moins 20% l'univers d'investissement de ce compartiment, tel que déterminé par le gestionnaire, par des filtres négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles.

#### **Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et d'une approche best-in-class basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC. De plus amples informations sur la manière dont le compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans les informations précontractuelles du compartiment en annexe. Le rapport périodique sera mis à disposition dans le rapport annuel de la SICAV.

#### **Prêt d'instruments financiers**

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

#### **Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change**

Le compartiment peut investir (une partie de) son patrimoine dans des instruments financiers, libellés en d'autres devises que l'euro. Dans ce cas, la valeur des investissements peut également être affectée par les fluctuations des taux de change des devises dans lesquelles les investissements ont été libellés. Toutes les positions non libellées en euro, sont toutefois couvertes au mieux, en euro. Aucune position active en devises n'est donc occupée.

#### **Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés**

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés ne servent qu'à couvrir les risques. L'utilisation de produits dérivés n'a donc aucun effet sur le profil de risque du compartiment.

#### **4.1.4 . Gestion financière du portefeuille**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### **4.1.5 . Distributeurs**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### **4.1.6 . Indice et benchmark**

Le compartiment utilise l'indice suivant comme référence : Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 1-3 Year Total Return Index (LET1TREU). L'indice Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 1-3 Year Total Return mesure la performance des obligations d'État à revenu fixe de qualité investissement ('investment grade', notation minimale de BBB-/Baa3) des pays de la zone euro, libellés en euros. La performance de cet indice est calculée avec réinvestissement des dividendes bruts ('Total Return'). Bloomberg Index Services Limited (BISL) est le fournisseur et le gestionnaire de l'indice de référence. BISL est inscrit auprès de l'ESMA (l'Autorité européenne des marchés financiers). Des informations complètes sur l'indice de référence, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site Internet de Bloomberg concerné ([www.bloombergingindices.com](http://www.bloombergingindices.com)).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La SICAV a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance

conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

#### **Tracking-error**

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence :

- Classe de base (Cap) "R" (BE0137843067) : 0,25%

### **4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice**

#### **Performance**

Durant le premier semestre de 2024, le fonds Nagelmackers Institutional Medium Term a réalisé un rendement de +0,13%. L'indice de référence (Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 1-3 Year Index) a affiché une performance de +0,33% sur la même période, soit une sous-performance de -0,20%.

#### **Rétrospective**

Au premier trimestre 2024, l'activité économique de la zone euro a montré des signes d'amélioration. L'indice PMI a augmenté à 49,9 en mars contre 49,2 en février, approchant ainsi des niveaux neutres (Les données PMI, basées sur des enquêtes auprès des entreprises manufacturières et de services, indiquent une croissance au-dessus de 50 et une contraction en dessous).

L'inflation dans la zone euro a continué de se modérer, avec un taux annuel de 2,6% en février contre 2,8% en janvier. Christine Lagarde, présidente de la BCE, a dès lors minimisé les chances d'une baisse imminente de ses taux.

Les attentes en matière de taux d'intérêt ont donc évolué. Le marché, initialement optimiste sur des baisses rapides, a dû réviser ses attentes, sauf pour la Banque du Japon, qui a augmenté ses taux pour la première fois en 17 ans. La Banque nationale suisse a réduit ses taux de 25 points de base à 1,5%, tandis que la BCE, la Banque d'Angleterre et la Fed sont restées prudentes.

L'économie mondiale était en croissance, particulièrement aux États-Unis grâce à une forte consommation soutenue par des salaires réels en hausse. La zone euro montrait des signes de reprise, surtout dans les services. La Chine poursuivait sa reprise malgré des difficultés dans le secteur immobilier.

L'inflation restait une préoccupation majeure, avec des taux plus élevés que les attentes tempérant les espoirs de baisses de taux rapides. Les rendements des obligations gouvernementales à 10 ans ont augmenté, indiquant une baisse des prix, et les obligations d'entreprise ont surpassé les obligations d'État en termes de performance.

Au deuxième trimestre 2024, les actions de la zone euro ont chuté, influencées par l'incertitude autour des élections législatives en France et des attentes réduites de baisses de taux importantes. Le secteur des technologies de l'information a bien performé, contrairement à la consommation discrétionnaire.

La BCE a réduit les taux d'intérêt de 25 points de base en juin, mais d'autres réductions pourraient être limitées par une inflation persistante. L'inflation annuelle était de 2,6% en mai contre 2,4% en avril. L'indice PMI composite HCOB a chuté à 50,8 en juin contre 52,2 en mai, signalant un ralentissement.

Les élections parlementaires européennes se sont dirigées vers des gains importants pour les partis nationalistes de droite, en particulier en France, où l'annonce d'élections législatives anticipées par le président Macron a surpris les marchés et entraîné une sous-performance des actifs français.

Les marchés des obligations gouvernementales ont montré des tendances divergentes. Après une forte vente des bons du Trésor américain, les rendements ont culminé fin avril avant de baisser. Les écarts de rendement français se sont élargis par rapport à l'Allemagne après l'annonce des élections anticipées.

Les banques centrales ont été surveillées de près. Aux États-Unis, la réunion de juin du FOMC a suggéré une seule réduction de taux pour le reste de 2024, contre trois prévues en mars. La BCE a réduit ses taux de 25 points de base en juin, avec une déclaration interprétée comme restrictive. La décision de la Banque d'Angleterre de maintenir les taux a été jugée «finement équilibrée».

### **4.1.8 . Politique future**

Il est probable que la BCE continue sur sa lancée de juin 2024 avec une nouvelle baisse de taux durant le troisième trimestre de l'année.

Compte tenu du fait que la plupart des banques centrales ont entamé le cycle de baisse des taux et que l'inflation est en décroissance depuis plusieurs trimestres, les performances devraient bénéficier du portage de 3,25% et être beaucoup moins impactées par les taux.

Le positionnement sur la durée est en légère surpondération par rapport au marché, les taux courts pouvant continuer leur mouvement de baisse. Dans le même temps, le gestionnaire est resté négatif sur les taux allemands et français, avec une hausse du risque suite à l'annonce d'élections législatives anticipées.

Les taux espagnols sont intéressants d'un point de vue rendement/risque. Le fonds garde, par conséquent, une surpondération importante dans ce pays. Les spreads de crédit restent relativement attractifs et le fonds continue à investir dans ce segment au travers d'obligations de courte maturité et de bonne qualité de crédit.

#### 4.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

**4.2 . BILAN**

	Au 30.06.24 (en EUR)	Au 30.06.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	<b>53.153.470,64</b>	<b>58.479.868,06</b>
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	<b>51.634.132,00</b>	<b>57.362.741,25</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	35.636.940,50	43.797.853,50
B. Instruments du marché monétaire	15.997.191,50	13.564.887,75
III. Créances et dettes à plus d'un an	<b>-3.087,70</b>	
B. Dettes	-3.087,70	
IV. Créances et dettes à un an au plus	<b>-19.045,74</b>	
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-19.045,74	
V. Dépôts et liquidités	<b>1.343.296,99</b>	<b>891.753,53</b>
A. Avoirs bancaires à vue	1.343.296,99	891.753,53
VI. Comptes de régularisation	<b>198.175,09</b>	<b>225.373,28</b>
B. Produits acquis	307.419,85	324.481,70
C. Charges à imputer (-)	-109.244,76	-99.108,42
TOTAL CAPITAUX PROPRES	<b>53.153.470,64</b>	<b>58.479.868,06</b>
A. Capital	53.014.949,77	58.147.907,92
B. Participations au résultat	-2.199,52	15.883,89
C. Résultat reporté	-4.316,11	-9.217,25
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	145.036,50	325.293,50

## 4.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.24 (en EUR)	Au 30.06.23 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>-95.621,25</b>	<b>-11.682,26</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	53.476,12	167.889,67
B. Instruments du marché monétaire	-149.097,37	-179.571,93
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>398.563,53</b>	<b>502.240,85</b>
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	369.529,68	480.069,79
b. Dépôts et liquidités	29.033,85	22.171,06
<b>III. Autres produits</b>		<b>11.430,08</b>
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		11.400,55
B. Autres		29,53
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-151.284,74</b>	<b>-176.695,17</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-912,06	-5.657,54
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-4.041,18	-7.012,09
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-97.656,51	-93.918,21
Classe N	-1.707,80	
Classe R	-95.948,71	-93.918,21
b. Gestion administrative et comptable	-9.429,41	-11.227,09
E. Frais administratifs (-)	180,24	-2.494,88
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-4.951,37	-6.319,97
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-11.468,48	-11.940,11
H. Services et biens divers (-)	-7.418,19	-11.680,19
J. Taxes	-13.435,39	-17.573,52
Classe N	-1.098,28	-1.608,22
Classe R	-12.337,11	-15.965,30
K. Autres charges (-)	-2.152,39	-8.871,57
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>247.278,79</b>	<b>336.975,76</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>151.657,54</b>	<b>325.293,50</b>
<b>VI. Impôts sur le résultat</b>	<b>-6.621,04</b>	
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>145.036,50</b>	<b>325.293,50</b>

## 4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

## 4.4.1 . Composition des actifs au 30.06.24

Dénomination	Quantité au 30.06.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b>						
AUSTRIA 0.75 18-28 20/02A	1.000.000	EUR	92,68%	926.830,00	1,79%	1,74%
BELGIUM 4.5 11-26 28/03A	500.000	EUR	102,44%	512.192,50	0,99%	0,96%
BUONI POLIENNAL 0.5000 20-26 01/02S	2.500.000	EUR	95,52%	2.387.900,00	4,62%	4,49%
EFSF 2.75 13-29 03/12A	1.000.000	EUR	98,98%	989.795,00	1,92%	1,86%
EUROP FIN STABILITY 0 21-26 20/07A	500.000	EUR	93,97%	469.857,50	0,91%	0,88%
EURO UNIO BILL 0 20-25 04/11A	1.000.000	EUR	95,88%	958.790,00	1,86%	1,80%
EURO UNIO BILL 0 21-26 04/03A	700.000	EUR	95,10%	665.717,50	1,29%	1,25%
FRANCE 3.50 10-26 25/04A	1.800.000	EUR	100,60%	1.810.827,00	3,51%	3,41%
GERMANY 0.0000 20-30 15/08A	2.100.000	EUR	86,59%	1.818.474,00	3,52%	3,42%
IRELAND 1.00 16-26 15/05A	1.700.000	EUR	96,48%	1.640.083,50	3,18%	3,09%
ITALY 1.60 16-26 01/06S	1.300.000	EUR	96,73%	1.257.535,50	2,44%	2,37%
ITALY 2.65 22-27 01/12S	700.000	EUR	97,66%	683.637,50	1,32%	1,29%
LUXEMBOURG 2.25 13-28 19/03A	500.000	EUR	97,53%	487.640,00	0,94%	0,92%
PORTUGAL 0.70 20-27 15/10A	1.000.000	EUR	93,44%	934.390,00	1,81%	1,76%
SPAIN 0.00 20-26 31/01A	2.000.000	EUR	95,18%	1.903.680,00	3,69%	3,58%
SPAIN 0.80 20-27 30/07A	2.000.000	EUR	93,48%	1.869.540,00	3,62%	3,52%
SPAIN 1.30 16-26 31/10A	1.700.000	EUR	96,09%	1.633.470,50	3,16%	3,07%
SPAIN 3.5 23-29 31/05A	1.750.000	EUR	102,01%	1.785.245,00	3,46%	3,36%
<b>EUR</b>				<b>22.735.605,50</b>	<b>44,03%</b>	<b>42,77%</b>
<b>OBLIGATIONS-Emises par un état</b>				<b>22.735.605,50</b>	<b>44,03%</b>	<b>42,77%</b>
CARREFOUR SA 1.7500 18-26 04/05A	1.000.000	EUR	96,93%	969.265,00	1,88%	1,82%
DSM NV 0.75 16-26 28/09A	700.000	EUR	94,17%	659.211,00	1,27%	1,24%
FERROVIE STATO ITALIA 1.125 19-26 09/07A	800.000	EUR	95,35%	762.832,00	1,48%	1,44%
SNCF RESEAU 4.25 11-26 07/10A	2.300.000	EUR	101,89%	2.343.435,50	4,54%	4,41%
<b>EUR</b>				<b>4.734.743,50</b>	<b>9,17%</b>	<b>8,91%</b>
<b>OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée</b>				<b>4.734.743,50</b>	<b>9,17%</b>	<b>8,91%</b>
ANDEAN DEV CORP 0.625 19-26 20/11A	1.500.000	EUR	93,17%	1.397.535,00	2,71%	2,63%
BANQUE EUROP INVEST 0.375 18-26 15/05A	1.000.000	EUR	95,24%	952.370,00	1,84%	1,79%
BPCE SA 1.375 18-26 23/03A	600.000	EUR	96,07%	576.435,00	1,12%	1,08%
BPIFRANCE FINAN 0.0000 21-28 25/05A	1.000.000	EUR	88,40%	883.960,00	1,71%	1,66%
BQUE AFRICAINE DEV 0.125 16-26 07/10A	600.000	EUR	93,52%	561.111,00	1,09%	1,06%
DEUTSCHE BANK AG FL.R 20-25 19/11A	500.000	EUR	98,90%	494.505,00	0,96%	0,93%
ETHIAS SA 5.00 15-26 14/01A	400.000	EUR	101,20%	404.784,00	0,78%	0,76%
INSTITUTO DE CREDITO 3.25 23-28 31/10A	2.400.000	EUR	100,48%	2.411.544,00	4,67%	4,54%
<b>EUR</b>				<b>7.682.244,00</b>	<b>14,88%</b>	<b>14,45%</b>
<b>OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit</b>				<b>7.682.244,00</b>	<b>14,88%</b>	<b>14,45%</b>
<b>OBLIGATIONS</b>				<b>35.152.593,00</b>	<b>68,08%</b>	<b>66,13%</b>
AUSTRIA 0.00 21-25 20/04A	900.000	EUR	97,34%	876.087,00	1,70%	1,65%
BELGIUM 0.50 17-24 22/10A	1.400.000	EUR	99,10%	1.387.456,00	2,69%	2,61%
BELGIUM 0.80 15-25 22/06A	1.500.000	EUR	97,57%	1.463.580,00	2,83%	2,75%
FRANCE 0.00 19-25 25/03A	2.000.000	EUR	97,52%	1.950.350,00	3,78%	3,67%
GERMANY 2.20 22-24 12/12A	1.100.000	EUR	99,49%	1.094.412,00	2,12%	2,06%
IRELAND 5.4 09-25 13/03A	300.000	EUR	101,29%	303.882,00	0,59%	0,57%
ITALY 1.45 25 15-03S	2.000.000	EUR	98,29%	1.965.700,00	3,81%	3,70%
NETHERLANDS 2.00 14-24 15/07A	700.000	EUR	99,94%	699.608,00	1,35%	1,31%
SPAIN 0 22-25 31/05A	2.500.000	EUR	96,90%	2.422.462,50	4,69%	4,56%
<b>EUR</b>				<b>12.163.537,50</b>	<b>23,56%</b>	<b>22,88%</b>
<b>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emises par un état</b>				<b>12.163.537,50</b>	<b>23,56%</b>	<b>22,88%</b>

Dénomination	Quantité au 30.06.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
BNP PARIBAS 1.00 17-24 29/11A	900.000	EUR	98,69%	888.174,00	1,72%	1,67%
EXP IMP BANK KOREA 0.829 20-25 27/04A	500.000	EUR	97,67%	488.337,50	0,94%	0,92%
INTESA SANPAOLO SPA FL.R 17-24 26/09Q	500.000	EUR	100,29%	501.442,50	0,97%	0,95%
SOCIETE GENERALE SA 2.625 15-25 27/02A	1.000.000	EUR	98,95%	989.470,00	1,92%	1,86%
<b>EUR</b>				<b>2.867.424,00</b>	<b>5,55%</b>	<b>5,40%</b>
<b>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emises par un établissement de crédit</b>				<b>2.867.424,00</b>	<b>5,55%</b>	<b>5,40%</b>
ITALGAS S.P.A. 0.25 20-25 24/06A	1.000.000	EUR	96,62%	966.230,00	1,87%	1,82%
<b>EUR</b>				<b>966.230,00</b>	<b>1,87%</b>	<b>1,82%</b>
<b>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emises par une entreprise privée</b>				<b>966.230,00</b>	<b>1,87%</b>	<b>1,82%</b>
<b>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE</b>				<b>15.997.191,50</b>	<b>30,98%</b>	<b>30,10%</b>
<b><u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u></b>						
SSE PLC 0.875 17-25 06/09A	500.000	EUR	96,87%	484.347,50	0,94%	0,91%
<b>EUR</b>				<b>484.347,50</b>	<b>0,94%</b>	<b>0,91%</b>
<b>OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée</b>				<b>484.347,50</b>	<b>0,94%</b>	<b>0,91%</b>
<b>OBLIGATIONS</b>				<b>484.347,50</b>	<b>0,94%</b>	<b>0,91%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>51.634.132,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>97,14%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		1.343.296,99		2,53%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>1.343.296,99</b>		<b>2,53%</b>
<b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>				<b>1.343.296,99</b>		<b>2,53%</b>
<b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>				<b>-19.045,74</b>		<b>-0,04%</b>
<b>AUTRES</b>				<b>195.087,39</b>		<b>0,37%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>53.153.470,64</b>		<b>100,00%</b>

#### 4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	6,60%
Autriche	3,49%
Belgique	10,44%
Corée du Sud	0,95%
Côte D'Ivoire	1,09%
Espagne	23,29%
France	20,16%
Irlande	3,76%
Italie	16,51%
Luxembourg	5,62%
Pays-Bas	2,63%
Portugal	1,81%
Royaume-Uni	0,94%
Venezuela	2,71%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par secteur	
Banques et institutions financières	10,58%
Chimie	1,28%
Compagnies d'assurance	0,78%
Distribution, commerce de détail	1,88%
Energie et eau	0,94%
Holding et sociétés financières	3,43%
Organisations supranationales	11,61%
Pays et gouvernements	61,62%
Pétrole	1,87%
Transports	6,01%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par devise	
EUR	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

#### 4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

##### Taux de rotation

	1er semestre
Achats	6.080.375,00
Ventes	7.800.000,00
<b>Total 1</b>	<b>13.880.375,00</b>
Souscriptions	17.471,60
Remboursements	1.556.450,72
<b>Total 2</b>	<b>1.573.922,32</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	54.175.610,91
<b>Taux de rotation</b>	<b>22,72%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port 86C, b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

#### 4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

##### Classe N

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		
2022	215,00	46,00	1.967,00	2.103.186,81	435.280,98	18.670.496,33	9.491,86
2023	1.748,00	1.387,00	2.328,00	16.679.444,74	13.296.558,55	22.956.056,02	9.860,85
01.01.24 - 30.06.24		111,00	2.217,00		1.097.469,42	21.965.510,30	9.907,76

**Classe R**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2022	8.382,12	1.798,64	14.032,00		570.021,42	1.798,64	571.820,06	470.572,39	174.623,25	776.920,83		31.049.394,69	54,17	94,87
2023	16.461,00	150,04	23.984,94	318,35	562.497,48	1.630,34	564.127,82	894.553,65	14.291,64	1.315.914,19	30.312,87	31.595.647,52	55,89	97,88
01.01.24 - 30.06.24	314,29		7.871,33	203,20	554.940,45	1.427,14	556.367,59	17.471,60		439.193,80	19.787,50	31.187.960,34	55,96	94,98

**4.4.5 . Performances**

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

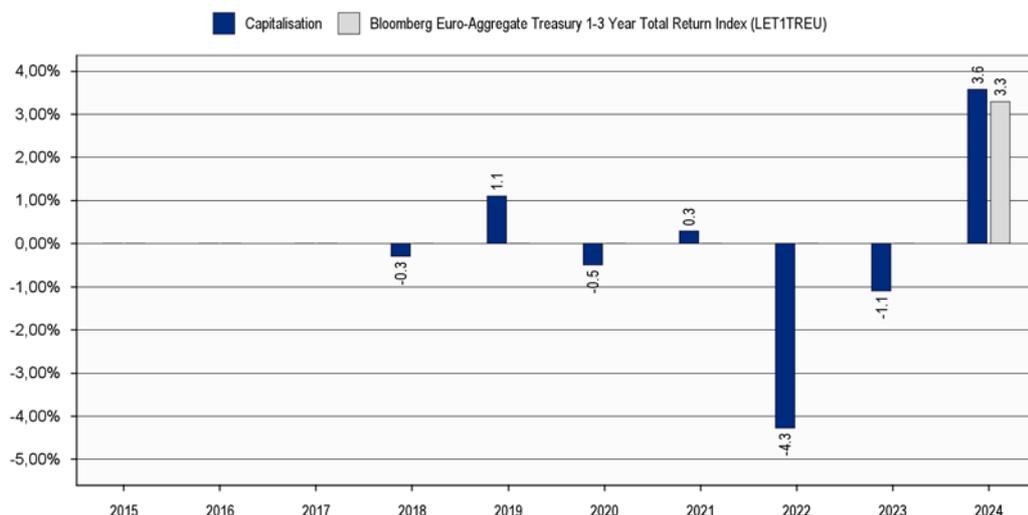
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Diagrammes en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

**Classe N**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

**Capitalisation**

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
3,58% (en EUR)	3,29% (en EUR)	-0,65% (en EUR)	-0,43% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = ((VNI_{t+n} / VNI_t)^{(1/n)}) - 1$$

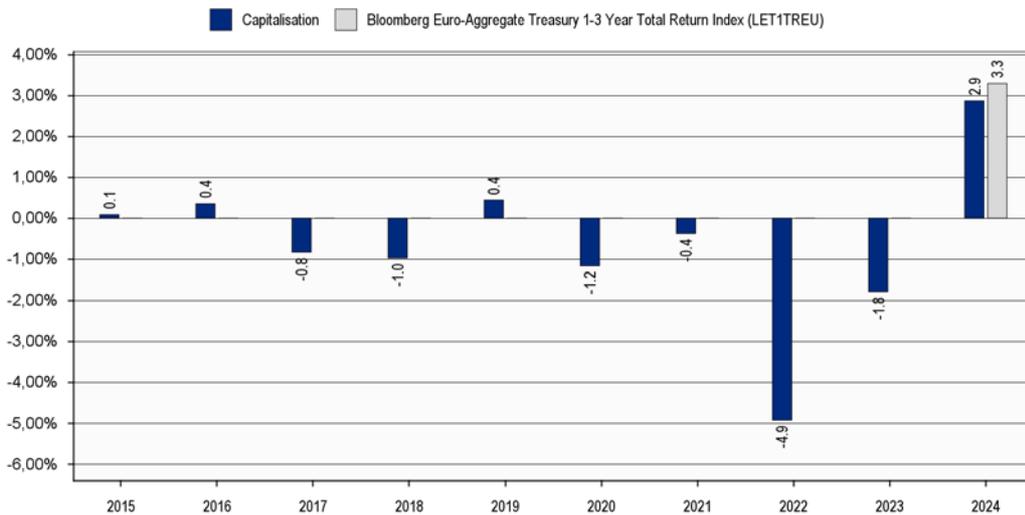
avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n  
 VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t  
 n la période sous revue

**Classe R**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

**Capitalisation**

1 an		3 ans	5 ans	10 ans
Part	Benchmark	Part	Part	Part
2,87% (en EUR)	3,29% (en EUR)	-1,33% (en EUR)	-1,11% (en EUR)	-0,65% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n  
 VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n  
 VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t  
 n la période sous revue

**4.4.6 . Frais**

**Frais récurrents**

Classe N

- Part de capitalisation (BE6285672729) : 0,21%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 30.06.2024. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,16%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit.  Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,05%

Classe R

- Part de capitalisation (BE0137843067) : 0,91%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 30.06.2024. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,86%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit.  Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,05%

- Part de distribution (BE6321513234) : 0,91%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 30.06.2024. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,86%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit.  Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,05%

#### **4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**

##### **NOTE 1 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

## . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL VARIABLE TERM

### 5.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 5.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Nagelmackers Institutional Variable Term a été lancé le 29/01/1993.

Prix et période de souscription initiale :

- Parts de capitalisation – classe R : le 29/01/1993 au prix de 2.478,94 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe Ic : le 29/01/1993 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe N : le 29/01/1993 au prix de 100,00 EUR par part.
  
- Parts de distribution – classe R : le 29/01/1993 au prix de 2.478,94 EUR par part.
- Parts de distribution – classe Ic : le 29/01/1993 au prix de 100,00 EUR par part.

#### 5.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

#### 5.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Le compartiment offre aux investisseurs une exposition au marché obligataire en investissant dans des titres de créance émis par des gouvernements, des organismes garantis par des gouvernements, des organisations internationales ou supranationales ou par des sociétés dont un gouvernement est (au moins partiellement) actionnaire.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce compartiment, ni pour ses actionnaires.

#### Catégories d'actifs autorisés

Les actifs de ce compartiment seront investis de 90% à 100% dans des titres de créance (obligations et autres titres de valeur assimilés) qui sont émis par des gouvernements, des organismes garantis par des gouvernements, des organisations internationales ou supranationales ou par des entreprises dont un gouvernement est (au moins partiellement) actionnaire. La partie restante des actifs pourra être investie en titres de créance ou en instruments du marché monétaire autres que ceux indiqués ci-dessus, en actifs dérivés (obligations convertibles ou avec warrant, warrants, options et opérations à terme ; cette liste n'est pas exhaustive) ou en liquidités. Ceux-ci sont pour au moins 90% libellés en euro.

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%.

Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

#### Particularités des obligations et titres de créance

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit, ont une notation minimale de la catégorie « investissement » (soit, une évaluation de BBB- ou plus élevée selon Standard & Poors ou une évaluation équivalente de Moody's ou Fitch et peuvent être émis par toute sorte d'émetteurs : gouvernements, pouvoirs publics locaux, organismes de droit public internationaux et sociétés privées ; cette liste n'est pas exhaustive. L'échéance moyenne est d'au moins 12 mois. Le gestionnaire a, néanmoins, le choix d'y déroger selon son estimation de l'évolution future des taux d'intérêt.

#### Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – Transparence en matière de développement durable

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Par ailleurs, le compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR 2019/2088 et donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement 2020/852 ('le Règlement Taxonomie').

### *Éléments contraignants*

- 1) Le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Les investissements présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales sont des investissements auxquels le processus interne de sélection ESG a été appliqué (tel que décrit ci-dessous).
- 2) Tous les investissements doivent être conformes à la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions dans les stratégies durables). Sont exclus les liquidités, les produits dérivés, les ETF et les OPC qui ne sont pas gérés par la Banque Nagelmackers. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet [www.nagelmackers.be](http://www.nagelmackers.be) ([https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers Exclusion-Policy-FR.pdf](https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers%20Exclusion-Policy-FR.pdf)).
- 3) Exclusion d'au moins 20% de l'univers d'investissement de ce compartiment déterminé par le gestionnaire au travers de filtrages négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).
- 4) Les émetteurs dans lesquels les investissements sont réalisés suivent les pratiques de bonne gouvernance.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

#### A. Filtrages négatifs basés sur des activités controversées

L'exclusion de valeurs impliquées dans des activités controversées, est essentielle pour s'assurer que les investissements ne sont pas exposés à des activités controversées qui pourraient être considérées comme contraires à l'éthique ou non durables. Les titres de sociétés impliquées dans une gamme d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales sont exclues de la possibilité d'être incluses dans le compartiment. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des activités controversées sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site [www.nagelmackers.be](http://www.nagelmackers.be) (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

#### B. Filtrage normatif

Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU. Exclusion de valeurs jugées par une autorité compétente contrevenant à plusieurs reprises à un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations Unies et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation. Le filtrage normatif est vérifié sur la base des données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des normes internationales sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site [www.nagelmackers.be](http://www.nagelmackers.be) (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

#### C. Approche best-in-class

Après l'exclusion de gouvernements (et d'entreprises) sur la base de normes (et d'activités controversées), les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle de notation ESG interne applicable aux émetteurs. L'analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les pays (et sociétés) sont évalués à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Lors de l'évaluation des pays, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sont également inclus dans le score ESG. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon le degré de développement d'un pays, (le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise), cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale des pays (et sociétés). Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les entreprises et les pays sont ensuite classés (en percentiles) au sein de leur groupe de référence (sur la base de la région, du secteur et de la capitalisation boursière pour les entreprises et des pays développés par rapport aux pays émergents pour les pays) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Une fois les scores ESG internes (allant de 1 à 10) calculés, les actions sont classées en fonction de leur score ESG. Les entreprises et pays ayant les scores ESG les plus faibles par groupe de référence sont exclues (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).

Les restrictions d'investissement et les critères de sélection mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions d'investissement et aux critères de sélection. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

Les obligations labellisées comme écologiques, sociales et/ou durables sont considérées comme répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, quel que soit le score ESG de l'émetteur.

En appliquant la stratégie d'investissement durable décrite ci-dessus, le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment et s'engage à réduire d'au moins 20% l'univers d'investissement de ce compartiment, tel que déterminé par le gestionnaire, par des filtrages négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles.

#### **Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et d'une approche best-in-class basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC. De plus amples informations sur la manière dont le compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans les informations précontractuelles du compartiment en annexe. Le rapport périodique sera mis à disposition dans le rapport annuel de la SICAV.

#### **Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change**

Le compartiment peut investir (une partie de) son patrimoine dans des instruments financiers, libellés en d'autres devises que l'euro. Dans ce cas, la valeur des investissements peut également être affectée par les fluctuations des taux de change des devises dans lesquelles les investissements ont été libellés. Toutes les positions non libellées en euro, sont toutefois couvertes au mieux, en euro. Aucune position active en devises n'est donc occupée.

#### **Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés**

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés ne servent qu'à couvrir les risques. L'utilisation de produits dérivés n'a donc aucun effet sur le profil de risque du compartiment.

#### **Prêt d'instruments financiers**

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

### **5.1.4 . Gestion financière du portefeuille**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### **5.1.5 . Distributeurs**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### **5.1.6 . Indice et benchmark**

Le compartiment utilise l'indice suivant comme référence : Bloomberg Euro-Aggregate Treasury Total Return Index (LEATTREU). L'indice Bloomberg Euro-Aggregate Treasury Total Return mesure la performance des obligations d'État à revenu fixe de qualité investissement ('investment grade', notation minimale de BBB-/Baa3) des pays de la zone euro, libellées en euros. La performance de cet indice est calculée avec réinvestissement des dividendes bruts ('Total Return'). Bloomberg Index Services Limited (BISL) est le fournisseur et le gestionnaire de l'indice de référence. BISL est inscrit auprès de l'ESMA (l'Autorité européenne des marchés financiers). Des informations complètes sur l'indice de référence, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site Internet de Bloomberg concerné ([www.bloombergindices.com](http://www.bloombergindices.com)).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La SICAV a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance

conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

### **Tracking-error**

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence :

- Classe de base (Cap) "R" (BE0137845088) : 0,84%

## **5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice**

### **Performance**

Durant le premier semestre de 2024, le fonds Nagelmackers Institutional Variable Term a réalisé un rendement de -1,78% (share class R). L'indice de référence (Bloomberg Euro-Aggregate Treasury Index) a affiché une performance de -1,97% sur la même période. Le fonds surperforme l'indice de référence de 0,19% depuis le début d'année.

### **Rétrospective**

Au premier trimestre 2024, l'activité économique de la zone euro a montré des signes d'amélioration. L'indice PMI a augmenté à 49,9 en mars contre 49,2 en février, approchant ainsi des niveaux neutres (Les données PMI, basées sur des enquêtes auprès des entreprises manufacturières et de services, indiquent une croissance au-dessus de 50 et une contraction en dessous).

L'inflation dans la zone euro a continué de se modérer, avec un taux annuel de 2,6% en février contre 2,8% en janvier. Christine Lagarde, présidente de la BCE, a dès lors minimisé les chances d'une baisse imminente de ses taux.

Les attentes en matière de taux d'intérêt ont donc évolué. Le marché, initialement optimiste sur des baisses rapides, a dû réviser ses attentes, sauf pour la Banque du Japon, qui a augmenté ses taux pour la première fois en 17 ans. La Banque nationale suisse a réduit ses taux de 25 points de base à 1,5%, tandis que la BCE, la Banque d'Angleterre et la Fed sont restées prudentes.

L'économie mondiale était en croissance, particulièrement aux États-Unis grâce à une forte consommation soutenue par des salaires réels en hausse. La zone euro montrait des signes de reprise, surtout dans les services. La Chine poursuivait sa reprise malgré des difficultés dans le secteur immobilier.

L'inflation restait une préoccupation majeure, avec des taux plus élevés que les attentes tempérant les espoirs de baisses de taux rapides. Les rendements des obligations gouvernementales à 10 ans ont augmenté, indiquant une baisse des prix, et les obligations d'entreprise ont surpassé les obligations d'État en termes de performance.

Au deuxième trimestre 2024, les actions de la zone euro ont chuté, influencées par l'incertitude autour des élections législatives en France et des attentes réduites de baisses de taux importantes. Le secteur des technologies de l'information a bien performé, contrairement à la consommation discrétionnaire.

La BCE a réduit les taux d'intérêt de 25 points de base en juin, mais d'autres réductions pourraient être limitées par une inflation persistante. L'inflation annuelle était de 2,6% en mai contre 2,4% en avril. L'indice PMI composite HCOB a chuté à 50,8 en juin contre 52,2 en mai, signalant un ralentissement.

Les élections parlementaires européennes se sont dirigées vers des gains importants pour les partis nationalistes de droite, en particulier en France, où l'annonce d'élections législatives anticipées par le président Macron a surpris les marchés et entraîné une sous-performance des actifs français.

Les marchés des obligations gouvernementales ont montré des tendances divergentes. Après une forte vente des bons du Trésor américain, les rendements ont culminé fin avril avant de baisser. Les écarts de rendement français se sont élargis par rapport à l'Allemagne après l'annonce des élections anticipées.

Les banques centrales ont été surveillées de près. Aux États-Unis, la réunion de juin du FOMC a suggéré une seule réduction de taux pour le reste de 2024, contre trois prévues en mars. La BCE a réduit ses taux de 25 points de base en juin, avec une déclaration interprétée comme restrictive. La décision de la Banque d'Angleterre de maintenir les taux a été jugée «finement équilibrée».

## **5.1.8 . Politique future**

Il est probable que la BCE continue sur sa lancée de juin 2024 avec une nouvelle baisse de taux durant le troisième trimestre de l'année.

Compte tenu du fait que la plupart des banques centrales ont entamé le cycle de baisse des taux et que l'inflation est en décroissance depuis plusieurs trimestres, les performances devraient bénéficier du portage de 3,30% et être beaucoup moins impactées par les taux.

Le fonds est devenu positif sur la duration, exprimant une certaine confiance dans la poursuite de la baisse des taux.

Les pays périphériques, et notamment l'Italie, pourraient souffrir d'un environnement de taux élevés. Nous avons réduit notre surpondération dans ce pays et favorisons davantage l'Espagne qui affiche une bonne croissance. Compte tenu de l'incertitude politique à la suite de l'annonce d'élections législatives anticipées, nous avons également une sous-pondération forte sur la France. L'exposition en supranationales a été maintenue avec notamment des positions en Union Européenne et sur la Banque Européenne d'Investissement.

### 5.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

**5.2 . BILAN**

	Au 30.06.24 (en EUR)	Au 30.06.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	<b>157.953.801,11</b>	<b>90.202.005,18</b>
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	<b>154.535.199,15</b>	<b>86.852.686,52</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	149.065.390,65	83.370.276,98
B. Instruments du marché monétaire	5.469.808,50	3.482.409,54
III. Créances et dettes à plus d'un an	<b>-6.437,85</b>	
B. Dettes	-6.437,85	
IV. Créances et dettes à un an au plus	<b>-144.584,37</b>	<b>474.660,00</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	18.700,00	474.660,00
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-163.284,37	
V. Dépôts et liquidités	<b>2.373.283,74</b>	<b>2.081.951,98</b>
A. Avoirs bancaires à vue	2.373.283,74	2.081.951,98
VI. Comptes de régularisation	<b>1.196.340,44</b>	<b>792.706,68</b>
B. Produits acquis	1.434.972,87	906.927,91
C. Charges à imputer (-)	-238.632,43	-114.221,23
TOTAL CAPITAUX PROPRES	<b>157.953.801,11</b>	<b>90.202.005,18</b>
A. Capital	160.469.275,29	88.437.862,70
B. Participations au résultat	-55.209,30	739.541,06
C. Résultat reporté		-582.772,06
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-2.460.264,88	1.607.373,48

## 5.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.24 (en EUR)	Au 30.06.23 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>-3.952.518,06</b>	<b>945.494,72</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	-3.767.689,80	966.718,72
B. Instruments du marché monétaire	-184.828,26	-21.224,00
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>1.783.254,59</b>	<b>739.825,55</b>
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	1.754.518,70	720.523,20
b. Dépôts et liquidités	28.735,89	19.302,35
<b>III. Autres produits</b>	<b>1.216,93</b>	<b>109.566,61</b>
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		109.504,15
B. Autres	1.216,93	62,46
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-277.200,62</b>	<b>-187.513,40</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-3.981,57	-9.093,87
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-11.442,02	-6.495,32
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-159.016,50	-83.971,30
Classe N	-6.708,12	
Classe R	-152.308,38	-83.971,30
b. Gestion administrative et comptable	-25.430,88	-11.010,13
E. Frais administratifs (-)	-1.026,48	-2.494,92
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-10.656,84	-6.290,01
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-12.995,97	-11.901,40
H. Services et biens divers (-)	-11.685,95	-11.239,55
J. Taxes	-30.576,26	-23.030,40
Classe N	-4.904,96	-3.134,80
Classe R	-25.671,30	-19.895,60
K. Autres charges (-)	-10.388,15	-21.986,50
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>1.507.270,90</b>	<b>661.878,76</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>-2.445.247,16</b>	<b>1.607.373,48</b>
<b>VI. Impôts sur le résultat</b>	<b>-15.017,72</b>	
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-2.460.264,88</b>	<b>1.607.373,48</b>

## 5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

## 5.4.1 . Composition des actifs au 30.06.24

Dénomination	Quantité au 30.06.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU SUR UN MARCHÉ SIMILAIRE</u></b>						
AFD 2.25 14-26 28/05A	2.500.000	EUR	97,81%	2.445.275,00	1,58%	1,55%
AGENCE FRANC DE DEVE 3.5 22-33 25/02A	1.800.000	EUR	100,45%	1.808.145,00	1,17%	1,14%
AUSTRIA 0.85 20-20 30/06A	2.200.000	EUR	42,79%	941.468,00	0,61%	0,60%
AUSTRIA 4.15 06-37 15/03A	2.150.000	EUR	109,89%	2.362.699,50	1,53%	1,50%
AUSTRIA 4.85 09-26 15/03A	100.000	EUR	102,75%	102.752,00	0,07%	0,07%
BELGIUM 0.1 20-30 22/06A	1.700.000	EUR	85,00%	1.445.017,00	0,94%	0,91%
BELGIUM 2.75 22-39 22/04A	1.000.000	EUR	93,04%	930.435,00	0,60%	0,59%
BELGIUM 4 12-32 28/03A	3.350.000	EUR	106,89%	3.580.798,25	2,32%	2,27%
COMMUNAUTE FLAMANDE 1.375 18-33 21/11A	1.800.000	EUR	84,69%	1.524.429,00	0,99%	0,97%
CROATIA 1.50 20-31 17/06A	1.650.000	EUR	89,32%	1.473.771,75	0,95%	0,93%
CROATIA 4.0 23-35 14/06A	3.000.000	EUR	103,20%	3.096.060,00	2,00%	1,96%
EUROPEAN STABILITY M 3.00 23-33 23/08A	2.000.000	EUR	100,22%	2.004.360,00	1,30%	1,27%
EUROPEAN UNION 0.4 21-37 04/02A	5.000.000	EUR	71,01%	3.550.700,00	2,30%	2,25%
EUROPEAN UNION 3.375 12-32 04/04A	2.740.000	EUR	102,85%	2.818.117,40	1,82%	1,78%
FINLAND 0.125 21-52 15/04A	4.700.000	EUR	44,72%	2.101.887,00	1,36%	1,33%
FINLAND 0.75 15-31 15/04A	910.000	EUR	86,78%	789.670,70	0,51%	0,50%
FRANCE 0.1 22-38 25/07A	2.500.000	EUR	86,09%	2.526.452,91	1,64%	1,60%
FRANCE 1.85 10-27 25/07A	400.000	EUR	102,54%	549.202,82	0,36%	0,35%
FRANCE 4 05-38 25/10A	3.200.000	EUR	105,97%	3.391.040,00	2,19%	2,15%
GERMANY 0.00 21-50 15/08A	10.900.000	EUR	50,65%	5.520.523,00	3,57%	3,49%
GERMANY 2.3 23-33 15/02A	6.000.000	EUR	98,81%	5.928.450,00	3,84%	3,75%
GERMANY 2 13-25 15/10A	477.000	EUR	98,35%	469.122,35	0,30%	0,30%
GERMANY 4.00 05-37 04/01A	4.600.000	EUR	114,59%	5.270.910,00	3,41%	3,34%
GERMANY 6.25 00-30 04/01A	2.000.000	EUR	119,23%	2.384.580,00	1,54%	1,51%
IRELAND 1.35 18-31 18/03A	3.200.000	EUR	91,28%	2.920.992,00	1,89%	1,85%
IRELAND 2.4 14-30 15/05A	850.000	EUR	97,98%	832.791,75	0,54%	0,53%
IRELAND 2 15-45 18/02A	1.210.000	EUR	82,10%	993.422,10	0,64%	0,63%
ITALY 0.60 21-31 01/08S	2.700.000	EUR	80,75%	2.180.236,50	1,41%	1,38%
ITALY 0.9 20-31 01/04S	4.700.000	EUR	83,44%	3.921.492,00	2,54%	2,48%
ITALY 1.35 19-30 01/04S	5.400.000	EUR	88,42%	4.774.761,00	3,09%	3,02%
ITALY 1.45 20-36 01/03S	4.000.000	EUR	75,50%	3.019.900,00	1,95%	1,91%
ITALY 2.8 18-28 01/12S	3.700.000	EUR	97,41%	3.604.151,50	2,33%	2,28%
ITALY 3.00 19-29 01/02S	4.930.000	EUR	97,60%	4.811.458,15	3,11%	3,05%
ITALY 4.75 13-28 01/09S	1.700.000	EUR	104,97%	1.784.490,00	1,16%	1,13%
ITALY CERT DI CREDITO FL.R 22-30 15/10S	3.400.000	EUR	98,47%	3.347.878,00	2,17%	2,12%
LUXEMBOURG 0.00 20-32 14/09A	500.000	EUR	78,88%	394.420,00	0,26%	0,25%
LUXEMBOURG 1.3750 22-29 25/05A	1.000.000	EUR	93,01%	930.060,00	0,60%	0,59%
NETHERLANDS 0 22-26 15/01A	600.000	EUR	95,61%	573.642,00	0,37%	0,36%
NETHERLANDS 3.75 10-42 15/01A	2.000.000	EUR	110,84%	2.216.700,00	1,43%	1,40%
NRW 2.9 23-33 07/06A	500.000	EUR	99,36%	496.775,00	0,32%	0,31%
PORTUGAL 1.65 22-32 16/07A	3.750.000	EUR	90,30%	3.386.287,50	2,19%	2,14%
ROMANIA 2.0 19-26 08/12A	400.000	EUR	95,77%	383.078,00	0,25%	0,24%
ROMANIA 2.875 18-29 11/03A	1.600.000	EUR	92,89%	1.486.232,00	0,96%	0,94%
SPAIN 0.1 21-31 30/04A	1.400.000	EUR	81,70%	1.143.849,00	0,74%	0,72%
SPAIN 1.25 20-30 31/10A	4.200.000	EUR	89,50%	3.759.000,00	2,43%	2,38%
SPAIN 1.50 17-27 30/04A	5.400.000	EUR	95,86%	5.176.413,00	3,35%	3,28%
SPAIN 1.85 19-35 30/07A	6.620.000	EUR	85,47%	5.657.882,30	3,66%	3,58%
SPAIN 1.95 16-26 30/04A	3.000.000	EUR	97,90%	2.937.030,00	1,90%	1,86%
SPAIN 1 21-42 30/07A	4.500.000	EUR	64,11%	2.884.905,00	1,87%	1,83%
SPAIN 2.70 18-48 31/10A	5.400.000	EUR	81,59%	4.405.725,00	2,85%	2,79%
<b>EUR</b>				<b>125.039.438,48</b>	<b>80,91%</b>	<b>79,16%</b>
<b>OBLIGATIONS-Emises par un état</b>				<b>125.039.438,48</b>	<b>80,91%</b>	<b>79,16%</b>
A2A SPA 1.0000 19-29 16/07A	1.000.000	EUR	87,89%	878.860,00	0,57%	0,56%
BPOST BANK NVA 1.25 18-26 11/07A	1.500.000	EUR	95,47%	1.432.027,50	0,93%	0,91%
COCA-COLA EUROPACIFIC 1.125 19-29 12/04A	600.000	EUR	89,70%	538.221,00	0,35%	0,34%
DEUTSCHE BAHN FINANC 3.25 23-33 19/05A	900.000	EUR	100,65%	905.859,00	0,59%	0,57%
DEUTSCHE TEL INTL FIN 7.5 03-33 24/01A	250.000	EUR	128,79%	321.962,50	0,21%	0,20%
EDF 5.625 03-33 21/02A	1.800.000	EUR	112,11%	2.017.953,00	1,30%	1,28%
ELIA SYSTEM OPERATOR 1.375 17-27 07/04A	700.000	EUR	94,16%	659.109,50	0,43%	0,42%

Dénomination	Quantité au 30.06.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
ENGIE SA 0.5 19-30 24/10A	2.200.000	EUR	82,79%	1.821.347,00	1,18%	1,15%
FERROVIE STATO ITALIA 3.75 22-27 14/04AA	1.400.000	EUR	100,43%	1.405.999,00	0,91%	0,89%
GERMANY 0.625 15-27 09/02A	185.000	EUR	93,97%	173.841,72	0,11%	0,11%
KINGDOM OF SPAIN 1.773 18-28 30/04A	1.150.000	EUR	94,79%	1.090.090,75	0,70%	0,69%
OEBB-INFRASTRUKTUR 3 13-33 24/10A	1.200.000	EUR	99,44%	1.193.298,00	0,77%	0,75%
REGION WALLONNE 0.5 20-30 08/04A	500.000	EUR	85,60%	427.995,00	0,28%	0,27%
SNCF RESEAU 0.875 19-29 22/01A	400.000	EUR	89,76%	359.044,00	0,23%	0,23%
SNCF RESEAU 5 03-33 10/10A	1.000.000	EUR	111,09%	1.110.875,00	0,72%	0,70%
STATKRAFT AS 2.875 22-29 13/09A	1.000.000	EUR	97,56%	975.570,00	0,63%	0,62%
<b>EUR</b>				<b>15.312.052,97</b>	<b>9,91%</b>	<b>9,69%</b>
<b>OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée</b>				<b>15.312.052,97</b>	<b>9,91%</b>	<b>9,69%</b>
ABN AMRO BANK 0.5 21-29 23/09A	1.500.000	EUR	84,95%	1.274.182,50	0,82%	0,81%
ANDEAN DEV CORP 0.625 19-26 20/11A	500.000	EUR	93,17%	465.845,00	0,30%	0,30%
BANCO SANTANDER SA 1.125 20-27 23/06A	600.000	EUR	93,45%	560.712,00	0,36%	0,36%
BEI 2.625 13-35 15/03A	562.000	EUR	95,71%	537.890,20	0,35%	0,34%
BNP PARIBAS SA 1.125 18-26 11/06A	400.000	EUR	95,30%	381.190,00	0,25%	0,24%
DEUTSCHE BANK AG FL.R 22-28 23/02A	300.000	EUR	94,79%	284.370,00	0,18%	0,18%
ETHIAS SA 6.7500 23-33 05/05A	700.000	EUR	109,31%	765.145,50	0,50%	0,48%
INSTITUTO DE CREDITO 3.25 23-28 31/10A	2.000.000	EUR	100,48%	2.009.620,00	1,30%	1,27%
KBC GROUPE SA FL.R 20-27 16/06A	600.000	EUR	93,96%	563.748,00	0,36%	0,36%
NEDER WATERSCHAPSBK 3.25 12-27 09/03A	600.000	EUR	100,33%	601.962,00	0,39%	0,38%
NORDIC INVEST BANK 2.5 23-30 30/01A	500.000	EUR	98,00%	490.017,50	0,32%	0,31%
NRW BANK 0.875 15-25 10/11A	300.000	EUR	96,78%	290.349,00	0,19%	0,18%
SOCIETE GENERALE SA FL.R 20-26 21/04A04A	500.000	EUR	97,77%	488.867,50	0,32%	0,31%
<b>EUR</b>				<b>8.713.899,20</b>	<b>5,64%</b>	<b>5,52%</b>
<b>OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit</b>				<b>8.713.899,20</b>	<b>5,64%</b>	<b>5,52%</b>
<b>OBLIGATIONS</b>				<b>149.065.390,65</b>	<b>96,46%</b>	<b>94,37%</b>
FLEMISH COMMUNITY 1.341 15-25 12/06A	1.000.000	EUR	97,92%	979.190,00	0,63%	0,62%
FRANCE 0.00 19-25 25/03A	500.000	EUR	97,52%	487.587,50	0,32%	0,31%
<b>EUR</b>				<b>1.466.777,50</b>	<b>0,95%</b>	<b>0,93%</b>
<b>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emises par un état</b>				<b>1.466.777,50</b>	<b>0,95%</b>	<b>0,93%</b>
DEUTSCHE BAHN FIN 3.75 10-25 09/07A	800.000	EUR	100,50%	804.020,00	0,52%	0,51%
STOCKHOLMS LANS EMTN 0.75 15-25 26/02A	800.000	EUR	98,14%	785.156,00	0,51%	0,50%
<b>EUR</b>				<b>1.589.176,00</b>	<b>1,03%</b>	<b>1,01%</b>
<b>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emises par une entreprise privée</b>				<b>1.589.176,00</b>	<b>1,03%</b>	<b>1,01%</b>
BPIFRANCE SA 0.50 15-25 25/05A	2.100.000	EUR	97,29%	2.043.079,50	1,32%	1,29%
COUNCIL OF EUROPE 0.75 15-25 09/06A	380.000	EUR	97,57%	370.775,50	0,24%	0,24%
<b>EUR</b>				<b>2.413.855,00</b>	<b>1,56%</b>	<b>1,53%</b>
<b>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emises par un établissement de crédit</b>				<b>2.413.855,00</b>	<b>1,56%</b>	<b>1,53%</b>
<b>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE</b>				<b>5.469.808,50</b>	<b>3,54%</b>	<b>3,47%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>154.535.199,15</b>	<b>100,00%</b>	<b>97,84%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		2.373.283,74		1,50%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>2.373.283,74</b>		<b>1,50%</b>
<b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>				<b>2.373.283,74</b>		<b>1,50%</b>
<b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>				<b>-144.584,37</b>		<b>-0,09%</b>
<b>AUTRES</b>				<b>1.189.902,59</b>		<b>0,75%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>157.953.801,11</b>		<b>100,00%</b>

**5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)**

<b>Par pays</b>	
Allemagne	14,58%
Autriche	2,98%
Belgique	12,08%
Croatie	2,96%
Espagne	19,17%
Finlande	2,19%
France	12,81%
Irlande	3,07%
Italie	19,24%
Luxembourg	2,50%
Norvège	0,63%
Pays-Bas	3,23%
Portugal	2,19%
Roumanie	1,21%
Royaume-Uni	0,35%
Suède	0,51%
Venezuela	0,30%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

<b>Par secteur</b>	
Autre	1,00%
Banques et institutions financières	6,93%
Cantons, Etats fédéraux, provinces, etc.	3,85%
Compagnies d'assurance	0,49%
Energie et eau	4,11%
Holding et sociétés financières	2,64%
Industrie agro-alimentaire	0,35%
Organisations supranationales	6,62%
Pays et gouvernements	71,45%
Transports	2,56%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

<b>Par devise</b>	
EUR	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

**5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)****Taux de rotation**

	1er semestre
Achats	17.498.182,16
Ventes	11.981.819,71
<b>Total 1</b>	<b>29.480.001,87</b>
Souscriptions	10.814.931,34
Remboursements	3.636.654,20
<b>Total 2</b>	<b>14.451.585,54</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	153.414.460,04
<b>Taux de rotation</b>	<b>9,80%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port 86C, b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

#### 5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

##### Classe N

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites Cap.	Remboursées Cap.	Fin de période Cap.	Souscriptions Cap.	Remboursements Cap.	de la classe	d'une action Cap.
2022	210,00	16,00	2.069,00	1.988.505,40	155.602,08	17.264.420,27	8.344,33
2023	8.460,00	331,73	10.197,27	71.509.311,63	2.807.724,24	91.630.706,04	8.985,81
01.01.24 - 30.06.24	1.088,00	144,51	11.140,76	9.656.699,12	1.283.238,04	98.638.546,70	8.853,84

##### Classe R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation						Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)			
	Souscrites		Remboursées		Fin de période		Souscriptions		Remboursements		de la classe		d'une action	
Année	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	
2022		15.641,80	9.530,95	6.314,83	305.528,24	29.326,77	334.855,01		1.423.667,35	794.031,31	520.316,62	25.865.255,77	77,34	76,27
2023	36.850,00	461.125,46	31.746,92	20.276,00	310.631,32	470.176,23	780.807,55	2.890.078,00	35.460.418,53	2.487.833,42	1.584.835,04	64.017.790,44	82,74	81,49
01.01.24 - 30.06.24	2,42	14.780,50	120,24	29.932,17	310.513,50	455.024,56	765.538,06	196,92	1.158.035,30	9.828,50	2.343.587,66	59.315.254,41	81,27	74,90

#### 5.4.5 . Performances

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

\* De rendementcijfers worden vastgesteld op het einde van het boekjaar. Voor het halfjaarverslag wordt onder boekjaar verstaan de periode van 12 maanden voorafgaand aan de halfjaarafsluiting.

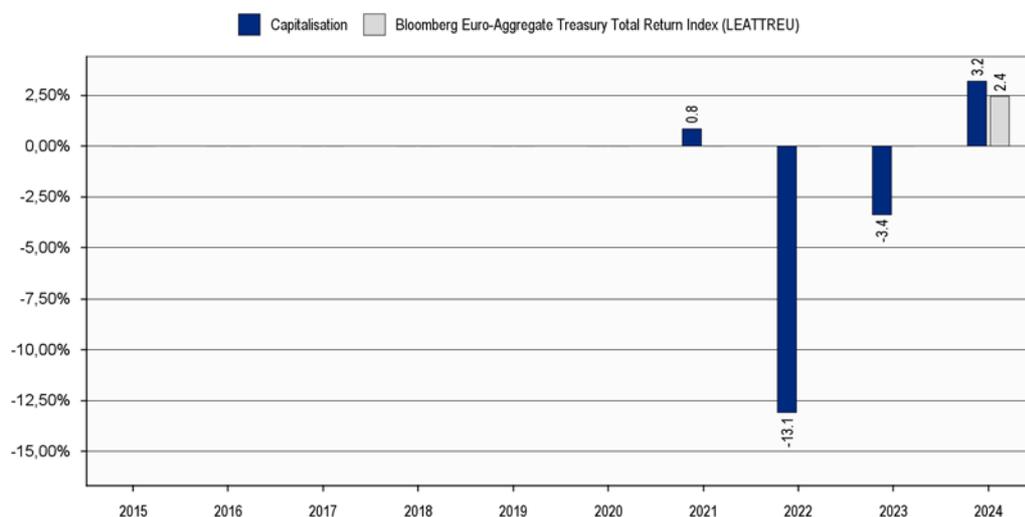
\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Classe N : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR) :

\* Classe R : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

##### Classe N

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

**Capitalisation**

1 an		3 ans
Part	Benchmark	Part
3,19% (en EUR)	2,44% (en EUR)	-4,66% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

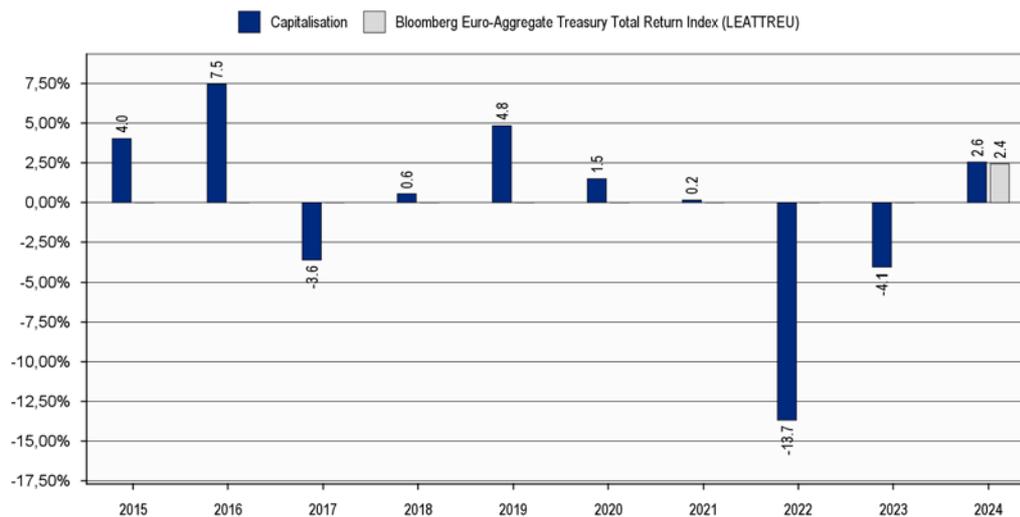
$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**Classe R**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

**Capitalisation**

1 an		3 ans	5 ans	10 ans
Part	Benchmark	Part	Part	Part
2,56% (en EUR)	2,44% (en EUR)	-5,29% (en EUR)	-2,89% (en EUR)	-0,19% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$  la performance de t à t+n

$VNI_{t+n}$  la valeur nette d'inventaire par part en t+n

$VNI_t$  la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

### 5.4.6 . Frais

#### Frais récurrents

##### Classe N

- Part de capitalisation (BE6285674741) : 0,16%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 30.06.2024 Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,15%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit.  Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

##### Classe R

- Part de capitalisation (BE0137845088) : 0,71%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 30.06.2024. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,70%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit.	0,01%

	Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	
--	--	--

- Part de distribution (BE6289609321) : 0,78%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 30.06.2024. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,77%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit.  Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

#### 5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

##### NOTE 1 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend principalement une annulation de provisions des publications fees (2023).

##### NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.